



**HAL**  
open science

# Étude de l'intégration des femmes dans un projet de développement rural au Bénin

Isabelle Droy

► **To cite this version:**

Isabelle Droy. Étude de l'intégration des femmes dans un projet de développement rural au Bénin. Sociologie. 1982. dumas-01262719

**HAL Id: dumas-01262719**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01262719>**

Submitted on 27 Jan 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

ETUDE DE L'INTEGRATION DES FEMMES DANS UN PROJET  
DE DEVELOPPEMENT RURAL AU BENIN

IFRA



IFRA005725



Mémoire de DEA présenté par Isabelle DROY

Septembre 1982.

## TABLE DES MATIERES

pages

### SECTION I

#### L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL : ELEMENTS POUR UNE PROBLEMATIQUE

A - <u>INTRODUCTION</u>	1
B - <u>HYPOTHESES DE DEPART</u>	
B.1. L'élaboration des projets	2
B.2. L'introduction de nouvelles techniques	2
B.3. Les nouvelles organisations économiques et professionnelles	3
B.4. Le rôle socio-économique des femmes négligé et ignoré	3
B.5. Les conséquences de l'échec d'un projet	5
C - <u>QUESTIONS CENTRALES PAR RAPPORT AU PROJET</u>	
C.1. Les objectifs	6
C.2. La participation des paysans	7
C.3. Les nouvelles structures mises en place	7
C.4. La place prévue pour les femmes dans le projet	7
D - <u>METHODOLOGIE</u>	9

### SECTION II

#### LES COOPERATIVES AGRO-INDUSTRIELLES DE PALMIER A HUILE AU BENIN : SITUATION ET PROBLEMES DES FEMMES

<u>AVANT-PROPOS</u>	12
<u>INTRODUCTION</u>	14
<u>1ère PARTIE - APERCU DE LA REGION</u>	
A - <u>LES FONDEMENTS DE L'ECONOMIE REGIONALE</u>	
A.1. Les principales étapes historiques	16

A.1.1. La société précoloniale	16
A.1.2. L'influence du colonialisme	18
A.2. Le rôle du palmier à huile dans l'économie régionale	19
A.3. Structures d'exploitation et droit d'accès des femmes à la terre	21
A.3.1. Structures d'exploitation	21
A.3.2. Accès des femmes à la terre	22
<b>B - <u>LE ROLE SOCIO-ECONOMIQUE DES FEMMES DANS LA REGION DE ALLADA</u></b>	
B.1. Le travail domestique	23
B.1.1. Préambule : l'importance du travail domestique	23
B.1.2. La reproduction	24
B.1.3. Les travaux ménagers	25
B.1.4. La production agricole vivrière	26
B.2. Le rôle de la femme dans les échanges marchands	26
B.2.1. Les études préliminaires	26
B.2.2. L'importance du commerce	27
B.3. Le budget des femmes	31
<b>C - <u>LE PROJET AGRO-INDUSTRIEL DE GRAND HINVI</u></b>	
C.1. Description du projet	32
C.1.1. Place du projet dans les politiques de développement agricole	32
C.1.2. L'originalité des structures mises en place : les périmètres d'aménagement rural	33
C.1.3. Quelle place pour les femmes dans le projet ?	36
C.2. Bilan des réalisations	38
C.2.1. Un échec économique	38
C.2.2. Amélioration ou dégradation des conditions de vie ?	41
C.2.3. La coopérative : un mythe ?	45
<b><u>2ème PARTIE - L'ECHEC DU PROJET : PROLETARIANISATION ET PAUPERISATION DES FEMMES ?</u></b>	
<b>A - <u>UNE "MARCHE FORCEE VERS LE SALARIAT" ?</u></b>	
A.1. Le travail des femmes sur la palmeraie	48
A.1.1. Les tâches	48
A.1.2. Rémunération	49
A.1.3. Conditions de travail	50
A.1.4. Rythme de travail	52

	pages
A.2. L'exclusion des centres de décision	54
A.2.1. Encadrement	54
A.2.2. Participation au Conseil d'Administration	55
A.3. Les travaux champêtres	56
<b>B - <u>LE "SURTRAVAIL" DOMESTIQUE</u></b>	
B.1. Le problème de l'approvisionnement en eau et en bois	58
B.1.1. L'eau	58
B.1.2. Le bois	59
B.2. Les conséquences du déséquilibre vivrier	60
<b>C - <u>UNE NOUVELLE PLACE POUR LES FEMMES DANS L'ECONOMIE REGIONALE</u></b>	
C.1. La perte des activités traditionnelles	61
C.2. Les stratégies des femmes	62
C.2.1. Le commerce vu comme planche de salut	62
C.2.2. Les solutions extrêmes : la clandestinité ou le vol	63
<b>D - <u>LA RECHERCHE DE SOLUTIONS</u></b>	
D.1. La prise de conscience de la SOBEPALH des problèmes des femmes et les tentatives de les résoudre	65
D.1.1. L'ère révolue de l'animation féminine	65
D.1.2. Les solutions radicales : la mécanisation	68
D.2. Les groupements du CARDER	69
D.2.1. Un contre-exemple	69
D.2.2. Les réalisations	69
D.3. En guise de conclusion : quelques conditions pour la participation des femmes	71
D.3.1. Freins et contraintes	71
D.3.2. Conditions favorables	73
<b><u>ANNEXES</u></b>	76
<b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b>	
<b><u>TABLES DES CARTES ET FIGURES</u></b>	

## SECTION I

- L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL,
- ELEMENTS POUR UNE PROBLEMATIQUE.

## A - INTRODUCTION

Parmi les réflexions qui remettent en cause les modèles de développement, sont soulevées un certain nombre de questions sur le rôle et la place des femmes dans les projets de développement rural ; l'analyse des causes de l'échec d'un grand nombre de projets a permis, malheureusement à posteriori, de constater que la contribution de la femme à la vie économique et sociale était suffisamment importante pour influencer l'issue de certaines opérations de développement.

Ce problème n'est abordé que depuis quelques années par les organismes internationaux (et plus souvent dans les rapports que dans les réalisations)(1) : les modalités de la participation des femmes au développement rural sont remises en cause, les modernisations techniques (selon un certain modèle) augmentant parfois le travail des femmes sans améliorer leur revenu et leur statut.

C'est autour de ces problèmes que s'articule la recherche, essayant de dégager et d'éclaircir quelques questions à partir de l'étude de deux projets de développement rural ; ces études de cas sont exposées séparément pour deux raisons :

- restant assez descriptives (2), la différence de nature et de localisation des projets ne permettent pas de comparaison,
- le stade embryonnaire de la recherche n'autorise pas d'extrapolations et généralisations qui pourraient s'avérer fallacieuses.

Le premier champ d'étude concerne des coopératives agro-industrielles de palmier à huile, au Sud du Bénin, sur lesquelles j'ai travaillé avec une mission d'évaluation au cours du premier trimestre 1981.

---

(1) par exemple : publication de la Banque Mondiale d'octobre 1979 : "La femme dans le développement, une inconnue que la Banque Mondiale apprend à découvrir" 38 p.

(2) la description du rôle de la femme se limitera à une approche micro-économique, étant bien évidemment incapable de saisir sa place dans la vie culturelle et religieuse, malgré l'importance que celui puisse avoir.

Le second projet se trouve au Zaïre, au bord du lac TANGANYKA ; il est animé par un groupe de Zaïrois en collaboration avec Frères des Hommes et le C.R.I.A.D. et contribue à former et organiser les paysans en coopératives.

## B - HYPOTHESES DE DEPART

Pour l'instant, le terrain d'investigation se limite donc au milieu rural, mais dans la mesure où je pourrais avoir une expérience en milieu urbain, il serait très intéressant d'élargir l'étude en refondant et étayant les quelques hypothèses suivantes :

### B.1. L'élaboration des projets

Sauf exception, les planificateurs ne suscitent pas la participation des paysans à l'élaboration d'un projet : l'état ou une organisation décide des activités de production de vente auxquelles doivent se soumettre les paysans, sous les ordres d'une myriade d'encadreurs.

Rarement consultés, les paysans et a fortiori les paysannes sont exclus de la définition des objectifs et moyens du projet.

### B.2. L'introduction de nouvelles techniques est souvent un échec

- une technique nouvelle qui n'est pas accompagnée d'une formation adaptée et efficace des paysans et paysannes n'est pas maîtrisée par ceux-ci.

- ignorant la répartition des tâches, une technique introduite pour et maîtrisée par les hommes peut augmenter le travail des femmes (cas pour certaines opérations culturales).

### B.3. Les nouvelles organisations économiques et professionnelles

entraînent un déplacement des centres de décisions qui peut être positif (participation plus massive) ou négatif si ces organisations ne sont pas maîtrisées par les intéressés : on assiste alors à une centralisation et à une bureaucratisation croissante.

Par conséquent, la modernisation se fait souvent sur un certain modèle entraînant le recul de l'agriculture de subsistance (employant massivement les femmes) remplacée par des monocultures à forte main d'oeuvre masculine (maîtrisant les machines et équipements) ; de plus le passage de la production artisanale à la production industrielle supprime des activités traditionnellement féminines : les femmes perdent donc la maîtrise de certains processus de production sans avoir la possibilité de se reconvertir.

Corrélativement, l'état de dépendance des paysans se trouve accru :

- dépendance financières par endettement,
- dépendance pour l'entretien du matériel et l'approvisionnement (pièces détachées, engrais) dans un environnement où la plupart du temps, la distribution de ces services est défectueuse,
- dépendance vis-à-vis de la bureaucratie qui monopolise de plus en plus les centres de décisions.

Cet état de dépendance ne serait pas forcément néfaste si en contrepartie, les conditions de vie des paysans étaient améliorées. Or c'est souvent le cas contraire.

B.4. Le rôle socio-économique des femmes dans la zone concernée par un projet est souvent mal connu ou négligé : en effet, un grand nombre d'études anthropologiques, ethnologiques, etc... très fouillées dorment dans les tiroirs des concepteurs de projets.

Pourtant, en Afrique, au Sud du Sahara, sauf exception, les femmes ont outre leurs activités domestiques des activités de production, transformation et commerce qui leur assurent une certaine indépendance économique : "les sociétés traditionnelles permettent aux femmes une certaine autonomie qui se matérialise par la séparation des budgets entre le mari et ses épouses et l'attribution de champs personnels ainsi que la possibilité de commercialiser une partie des récoltes transformées également par les femmes "(3).

C'est pourquoi le projet en modifiant les composantes de l'économie régionale supprime certains circuits sans donner la possibilité aux femmes de se reconvertir ce qui a pour conséquence :

- soit de renvoyer les femmes à des tâches dites ménagères sans se préoccuper de l'allègement de ces tâches (4) (corvée d'eau, de bois) en excluant les femmes des programmes de formation rurale et par là les marginalisant un peu plus ou en les formant à des activités annexes (quand ce n'est pas le trio couture-broderie-tricot) qui ne leur donne pas la possibilité d'être économiquement plus autonome,

- soit de les projeter dans le salariat agricole (voire urbain), manoeuvres déqualifiées, dépossédées de leurs moyens de production.

Donc en oblitérant l'hétérogénéité du monde paysan en omettant d'étudier la répartition des tâches, on occulte la transformation des rapports de production que provoque l'introduction de nouvelles techniques ou organisations ; les réactions des femmes à ces transformations peuvent apparaître rétrograde et créatrices de freins au développement, ce qui amène des experts connus à écrire :

(3) CHASSAGNY "Le travail des femmes en milieu rural africain" page 10 (cf. bibliographie)

(4) d'après Y. MIGNOT LEFEBVRE qui a établi des budgets temps de paysannes dans différentes régions d'Afrique. Le temps consacré aux tâches domestiques (hors travaux agricoles) est au minimum de 10 h par jour. Revue Tiers Monde n° 76, 1978

"Dans le cadre d'une société traditionnelle transformée par une économie de marché, la fonction économique des femmes, bien que parasitaire en grande partie, est indispensable, étant donné la division du travail entre sexes. Mais dans le cadre d'une économie coopérative, même limitée à la palmeraie, leur rôle devient beaucoup moins nécessaire".  
 (5). Pas nécessaire ? Tout le monde n'est pas de cet avis :

"Un des projets analysés a dû son succès spectaculaire presque exclusivement à l'obligation faite par le directeur de ce projet aux coopératives existantes d'accepter les femmes membres à part entière, de leur distribuer des moyens de production et de leur fournir l'assistance technique nécessaire après qu'il eut constaté que les femmes contrôlaient la culture à développer" (6).

Et si les capacités de travail et de gestion des femmes étaient plus souvent reconnues...?

#### B.5. Les conséquences de l'échec d'un projet

Fréquemment, un projet qui échoue aggrave les conditions de vie de la population :

- augmentation des inégalités sociales au sein de la population et contrôle du pouvoir de plus en plus centralisé par une bureaucratie proliférante, celle-ci se ramifiant à la base de façon à assurer un "contrôle" plus serré des paysans,

- prolétarianisation d'une partie de la paysannerie et dégradation de la situation vivrière :

- . le développement de cultures d'exportation au détriment de cultures vivrières crée une contrainte sur les terres, s'accompagne d'une dégradation des terres,

---

(5) G. GOSSELIN "Développement et tradition dans les sociétés rurales", p. 240 (cf. bibliographie)

(6) E. et H. BERGMANN : "Liste de questions sur le rôle des femmes dans les projets de développement agricole." Revue Tiers Monde, n° 84, p. 840

. la nécessité pour les hommes jeunes d'aller vendre leur force de travail à l'extérieur (dans le secteur capitaliste moderne) accentue le déséquilibre et la fuite en avant et augmente l'exploitation indirecte des productrices et reproductrices dans la sphère traditionnelle.

L'ensemble des paysans subit les effets de cet état de crise mais les femmes de par leur place dans la société et leur rôle économique sont plus violemment touchées.

La recherche ne se centrerait donc pas uniquement sur l'étude des mécanismes de domination homme sur femme à l'intérieur d'un groupe, un village ou une région à un moment donné mais essaierait plutôt d'analyser, notamment par l'étude des changements de rôle et la division sexuelle du travail, les effets (positifs ou négatifs) d'un processus de développement sur une catégorie de la population qui par son statut et ses activités dans la production et la reproduction est la plus exploitée.

## C - QUESTIONS CENTRALES

Pour aborder ce problème, une série de questions doivent être posées :

→ concernant la nature du projet de développement rural

### C.1. Les objectifs

- au niveau de la production :
  - . l'insertion dans l'économie nationale,
  - . l'augmentation de la valeur ajoutée au niveau régional,
  - . la rentabilité prévue du projet,
  - . la part de cultures d'exportation et celles destinées à la consommation locale.

- au niveau de l'emploi :

. les disponibilités de la main d'oeuvre locale sont-elles prises en compte ?

### C.2. La participation des paysans

- au niveau de l'élaboration du projet,

- au niveau de son exécution : qui y travaille et qui y fait quoi ?

### C.3. Les nouvelles structures mises en place

- les nouvelles organisations socio-professionnelles et leur fonctionnement : en quoi peuvent-elles être porteuses d'une bureaucratisation et d'une centralisation constante et deviennent un moyen de contrôle de plus en plus serré de la paysannerie.

- les techniques introduites et leur maîtrise :

. l'introduction de nouvelles techniques s'accompagne-t-elle d'une formation adéquate des paysans et paysannes ?

. y-a-t-il un accroissement de la dépendance et pourquoi ?

### C.4. La place prévue pour les femmes dans le projet

- La connaissance du rôle socio-économique des femmes par les études préliminaires.

- Leurs activités sont-elles prises en compte et leur reconversion éventuelle dans le cadre du projet.

- Comment évalue-t-on la force de travail des femmes ?

→ pour comprendre l'intégration ou l'exclusion des femmes, il est nécessaire de faire une comparaison des activités des femmes concernées avant et après la mise en route du projet et/ou dans et à côté du projet, c'est à dire :

a) A partir des travaux disponibles, évaluer le rôle socio-économique des femmes avant le projet ou faire une étude dans les villages avoisinants dans la mesure où les comparaisons seraient possibles.

\* Identifier la production domestique non marchande (participation aux opérations culturelles, etc...).

\* Participation à la production commercialisée.

Deux méthodes sont intéressantes à utiliser :

\* Les budgets-temps qui permettent une meilleure approche de l'activité multiforme des femmes.

\* Les budgets-dépenses-recettes sont un moyen d'évaluer l'autonomie économique des femmes.

b) Voir quelles transformations d'activités ces femmes ont subi par la mise en place d'une nouvelle structure :

\* Leur participation au projet :

. en force de travail,  
 . la représentation dans les organes de décision (assemblée générale, conseil d'administration, permanents des coopératives).

\* La modification globale du revenu des familles (dans le cas du Bénin où sur une exploitation vit une famille assez restreinte) un homme et ses épouses (une ou deux) et leurs enfants. Ceci permet d'expliquer certaines migrations temporaires ou définitives ; une sous-rémunération entraîne un déplacement de la main d'oeuvre masculine vers des secteurs un peu mieux rétribués ; les femmes souvent moins mobiles (mais ce n'est pas une généralité) pour des raisons familiales et domestiques évidentes, restent tant que cela est possible, assurant les cultures vivrières et pour un certain nombre, la main d'oeuvre journalière nécessaire au fonctionnement du projet. Ne retrouve-t-on pas là une forme d'insertion partielle du secteur traditionnel au secteur capitaliste mo-

derne, le premier assurant en partie l'entretien et la reproduction de la force de travail sous rémunérée par le second ? (1)

\* La modification du statut social de la femme :

Les changements dans la division sexuelle du travail et dans la répartition des charges familiales (entretien et éducation des enfants) sont l'expression d'une modification de l'articulation sphère de production-sphère de reproduction et de la place de la femme par rapport à ces deux processus.

→ L'étude des changements à l'échelle régionale se fait à partir d'une analyse démographique, de la situation vivrière, des revenus, des activités des différents groupes en essayant toujours d'évaluer à chaque niveau les modifications dans le temps (avant ou après le projet) ou dans l'espace (dans et à côté du projet), c'est donc toujours la question d'amélioration ou dégradation des conditions de vie qu'il faut garder à l'esprit.

## D - METHODOLOGIE

D.1. La recherche est menée à partir d'études de cas faites en Afrique de l'Ouest.

D.2. La première a été réalisée au Bénin, sur des coopératives agro-industrielles de palmiers à huile, de janvier à mars 1981, dans le cadre d'une mission d'évaluation.

Les éléments ont été recueillis de la façon suivante :

D.2.1. Evaluation globale à partir des documents des coopératives, entretien avec les cadres de la société de tutelle, des responsables des coopératives.

---

(1) cf. MEILLASSOUX, Femmes greniers et capitaux. Maspéro, 1975, 251 p.

D.2.2. Monographies détaillées de trois coopératives (sur 14).

D.2.3. Etude de l'évolution des changements régionaux depuis la création du projet à partir :

- \* d'une étude démographique,
- \* d'un questionnaire auprès d'une centaine de paysans (hommes et femmes travaillant sur la coopérative, propriétaires fonciers, femmes ne participant pas à la coopérative),
- \* étude de l'impact du projet sur la population féminine (changements économiques et sociaux) réalisée à partir :
  - du dépouillement de documents de la coopérative : notamment fiches de paie pour une analyse de la main d'oeuvre.
  - d'entretiens avec les responsables ou ex-responsables des groupements de femmes.
  - de questionnaires individuels soumis aux femmes sur la palmeraie ou dans les tatas. Le nombre d'entretiens est assez réduit (16) et l'échantillonnage est fait au grè des circonstances et occasions de discussions plus que sur des critères statistiques précis. Les résultats ont été complétés à l'aide de la trentaine de questionnaires remplis par les femmes sur les coopératives, auxquels on a ajouté des questions spécifiques :
    - . où vont-elles chercher l'eau, en saison sèche, en saison des pluies ? Combien de temps mettent-elles ?
    - . où vont-elles chercher le bois ?
    - . font-elles du commerce ? de quelle sorte ? quand et où ?
    - . ont-elles un champ à elles ?
    - . font-elles de la transformation de produits (gari, etc...) ?
    - . qui paie la nourriture, les vêtements, les frais d'école des enfants ?
    - . voudraient-elles que leurs enfants plus tard aillent à la ZOPA ?

\* étude rapide à titre de comparaison de groupements de femmes hors de la coopérative.

D.3. Le travail au Zaïre, tout en gardant ce cadre de travail s'adaptera aux possibilités et éventuelles contraintes locales, les conditions dans lesquelles je pars étant totalement différentes.

x      x

x

## SECTION II

LES COOPERATIVES AGRO-INDUSTRIELLES DE PALMIER

A HUILE AU BENIN :

SITUATION ET PROBLEMES DES FEMMES

## AVANT-PROPOS

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une mission d'évaluation du Ministère de la Coopération, envoyée sur un projet de coopératives agro-industrielles de palmier à huile au Bénin.

Cette mission qui s'est déroulée de janvier à mars 1981 était composée de trois consultants I.R.A.M. :

- D. GENTIL : Socio-économiste, responsable des aspects.
- R. ROCHETTE : Géographe, responsable des analyses régionales et de l'évolution de la palmeraie.
- I. DROY : Assistante, chargée des problèmes féminins et de l'appui aux analyses régionales.

et de trois stagiaires C.P.D.C.E.T. :

- P. CHEVANCE : Agronome, responsable de l'analyse des cultures annuelles.
- G. GUEREZE-BANGA : Analyste financier, responsable des analyses financières.
- G. TAMBY : Economiste, responsable de la filière palmier.

A l'issue de ce travail en équipe a été publié en mai 1981 un rapport de mission d'évaluation.

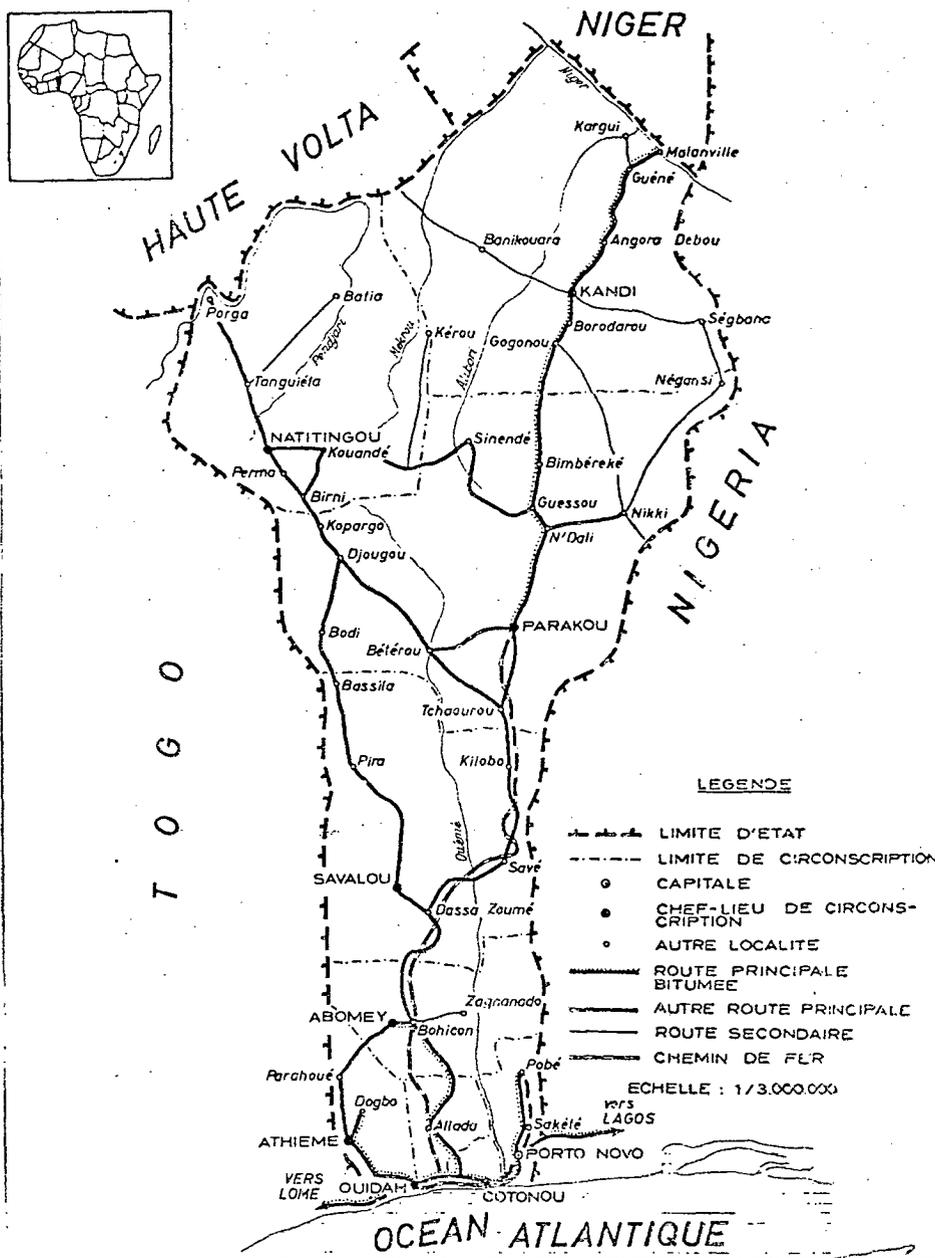
C'est à partir de cet ouvrage que sont tirées les principales conclusions de cette étude qui utilise les données recueillies par tous les membres de l'équipe ; j'ai aussi largement utilisé les travaux de F. BREMER, Sociologue, qui travaille au Bénin dans le Carder de l'Atlantique.

Je remercie ici particulièrement D. GENTIL et R. ROCHETTE qui m'ont patiemment initiée au travail sur le terrain et m'ont permis d'utiliser les résultats de ce travail collectif pour approfondir mon étude sur les problèmes féminins.

x      x

x

# RÉP. POPULAIRE DU BÉNIN



## Profil du Bénin

Superficie: 112 600 km<sup>2</sup>

Population (1978): 3,38 millions

— moins de 15 ans: 45%

— urbaine: 18%

Capitale: Porto-Novo

PIB (1977): 162 mia FCFA

— secteur primaire: 35.7%

— secteur secondaire: 17.7%

— secteur tertiaire: 46.6%

(PNB per capita 1976: \$ 130)

Exportations('77 est.): 26 min FCFA

— vers la CEE: 53.3%

Importations: 65 mia FCFA

— fournies par la CEE: 53.2%

Exportations principales

— Produits de palmier: 43.3%

— Coton: 28.9%

— Cacao: 17.2%

## INTRODUCTION

Cadre de travail et termes de références de la mission.

L'évaluation porte sur un projet de développement de palmiers à huile dans la région de Hinvi, élaboré par la SONADER (Société béninoise, d'économie mixte) devenue en 1975 SOBEPALH (Société béninoise du palmier à huile) et financée pour une première tranche par le Fonds d'Aide et de Coopération (Ministère de la Coopération, France) et la Banque Mondiale.

Le périmètre d'aménagement comprend 14 coopératives divisées chacune en deux blocs principaux, 600 ha de plantations de palmiers et 600 ha réservés aux cultures annuelles et une huilerie pour le traitement des régimes.

Les premières plantations démarrent en 1965 mais la forme définitive n'est fixée qu'en 1968 et le projet achevé en 1976 (arrêt des financements extérieurs).

En 1981, le Ministère de la Coopération décide d'envoyer une mission d'évaluation dont les principaux objectifs étaient :

- Evaluation du projet en phase de production :
  - . analyse de la filière palmier,
  - . analyse de la zone de culture annuelle,
  - . analyse du système coopératif,
  - . analyse de la SOBEPALH.
- Incidence de l'opération sur l'environnement économique et social :
  - . évolution démographique ,
  - . système foncier, organisation de l'exploitation (répartition des tâches, etc...),
  - . modification des structures sociales, indicateurs de revenu.

L'analyse de terrain a été complétée par une analyse macro-économique, mais où les données ont été difficiles à recueillir et les statistiques sujettes à caution. Dans l'étude qui suit, je n'y ferai que rarement référence en étant toutefois consciente que beaucoup de problèmes soulevés localement ont leur source à l'échelle nationale ou internationale (cours des matières premières par exemple).

La méthodologie pour l'analyse régionale a été la suivante :

- Analyse rapide de 14 coopératives (à partir de l'étude des documents existants, de l'entretien avec l'encadrement, de l'analyse financière).

- Analyse approfondie de 4 coopératives sous forme de monographie : sous la même forme mais plus fouillée que l'analyse rapide et complétée par des entretiens avec des coopérateurs, soit sur le lieu de travail ou le soir dans les villages (104 personnes interrogées) et discussions avec les femmes.

- Discussion avec l'encadrement et dépouillement des documents existants.

- Restitution des données recueillies aux coopératives à l'occasion de réunions de synthèse.

- Visites à d'autres coopératives de la SOBEPALH ou d'autres organismes chargés d'opérations de développement rural dans la région (par exemple, Carder de l'Atlantique) des animatrices rurales, etc...

La coordination et la synthèse des travaux, dont le rapport est l'émanation, a été assurée par GENTIL et ROCHETTE. Ayant pour ma part, essentiellement travaillé sur le terrain (monographie des coopératives, questionnaires auprès des coopérateurs et ceux particulièrement destinés aux femmes), je suis amenée à utiliser les travaux des autres membres de l'équipe sans toutefois les mentionner nommément.

## 1ère PARTIE - APERCU DE LA REGION

### A - LES FONDEMENTS DE L'ECONOMIE REGIONALE

Quand on parle d'intégration et de participation des femmes dans le développement, on pourrait croire qu'il s'agit de l'intervention d'une partie de la société jusqu'alors passive pour des activités productives. En vérité, dans les sociétés africaines, les femmes ont toujours joué un rôle actif dans l'économie, elles étaient donc intégrées et avaient toujours participé à la vie économique. La division sociale du travail est à replacer dans le milieu dit naturel (qui en fait est évalué corrélativement sous l'action humaine) et au travers des bouleversements historiques qui ont marqués le Bénin depuis deux siècles.

Bien que schématiques et donc incomplètes, les deux parties qui suivent permettent de mieux situer le cadre de l'étude et la place des femmes dans cette région (1) :

#### A.1. Les principales étapes historiques qui permettent de comprendre la société actuelle (d'après BREMER)

##### A.1.1. La société précoloniale

Cette société était marquée par la combinaison de communautés villageoises à mode de production lignagière qui versait des tributs (en régimes de palmes) ou des prestations à une structure étatique de type féodal, organisant le rapt et le commerce d'esclaves. Les communautés villageoises quasi-autosubsistantes étaient donc dominées par un Etat central, doté d'une puissante armée.

---

(1) Les paragraphes qui suivent sont inspirés de F. BREMER pour la première partie et du rapport VALLET pour la seconde (Cf. bibliographie). Pour description géographique plus détaillée de la zone avant le projet, on se rapportera à l'Annexe 1.

Une conséquence importante de cette domination était des nombreuses migrations et la dispersion de la population en petites unités résidentielles - ou recul en des sites inaccessibles comme les bords de la lagune - basées sur des relations de parenté (souvent segments de lignage). Ces petites unités étaient presque autarciques à l'exception de l'approvisionnement en sel et en fer. Les relations commerciales n'étaient encore guère développées sauf le long des lignes de traite. De vrais villages avec une agglomération concentrée et territoire précis n'existaient donc pas et il s'agissait plutôt de hameaux et même de fermes dispersées.

D'autre part, la menace constante par le pouvoir central faisait naître un fort besoin de protection et de défense, qui est satisfait selon la logique et les moyens de la société traditionnelle. Ceci se traduit par la grande force et l'importance de la représentation traditionnelle du monde qui implique des normes sociales aptes à maintenir la société avec des règles de comportements, des angoisses, etc... Il s'agit en plus, d'un "culte des ancêtres" très marqué qui est omniprésent et se manifeste entre autre dans les nombreuses cérémonies funèbres. Ce culte, de même que l'importance des communautés religieuses, des liens d'amitié (xonton), des formes collectives de travail, toutes sortes de clubs d'entraide et gbè, créent un contre-poids à l'égard de l'isolement réel des unités sociales. Bien sûr, tous ces éléments se trouvent un peu partout dans les sociétés africaines mais sont particulièrement accentués dans le sud du Bénin.

Dans de telles sociétés, et surtout dans une situation défensive, le contrôle de la fondation de nouveaux foyers est indispensable pour le fonctionnement et même la survie de la société. En effet, chaque unité de parenté doit suivre, selon ses intérêts de protection, une certaine politique d'alliance avec d'autres hennus et groupes de résidence et avoir le souci primordial de sauvegarder le patrimoine commun. L'accès aux femmes était donc contrôlé par les chefs à l'aide de certains moyens : la dot, les mariages préconclus, préférés et interdits ; ces moyens étaient plus souvent appliqués dans l'intérêt de limiter le réseau de mariages,

entre autres pour pouvoir "encadrer" la progéniture qui fait la richesse d'un lignage, selon les règles de l'ensemble socio-spirituel, propre à chaque lignage. Le rôle important des femmes dans la reproduction s'exprime d'ailleurs dans beaucoup de règles et interdits, dans la vie conjugale et à diverses occasions (menstruation, grossesse, naissance, etc...) liées à sa fonction de procréatrice et toujours accompagnées de cérémonies.

Toutefois, la formation précoloniale, composée déjà de plusieurs modes de production (lignager, esclavagiste et tributaire avec parfois une articulation féodale comme au nord de Ouidah) était en mouvement perpétuel par le jeu des contradictions inhérentes à chaque mode de production.

#### A.1.2. L'influence du colonialisme

Dans cette situation, la société subissait l'influence du colonialisme, déjà amorcé par la traite des esclaves et désormais mode de production dominant. Autrement dit, la reproduction de la société existante a été soumise aux besoins et exigences de la reproduction d'une société externe, ce qui a entraîné des conséquences décisives. Entre autre, et ceci est souvent sous-estimé, les structures socio-économiques en place n'étaient pas entièrement dissoutes ou transformées, mais au contraire, leur maintien était même une condition pour le fonctionnement de l'exploitation coloniale, parce qu'elles assuraient toujours protection, sécurité et assurance sociale aux individus. Ainsi, la sphère de la reproduction ne devait pas être prise en charge par le colonisateur. L'ancienne formation subissait donc une articulation spéciale en direction de ce qu'on appelle le "capitalisme périphérique". (Cette structure se maintient jusqu'au delà de l'indépendance politique).

Deux facteurs principaux déterminaient donc l'évolution ultérieure de la société :

a) Les influences extérieures,

dont surtout la monétarisation de l'économie, l'accroissement des échanges et la domination politique et administrative.

b) La réaction de la société traditionnelle

comme chaque société tend à se protéger et à renforcer ses institutions devant une menace extérieure, la monétarisation et l'individualisation de l'économie et la plus grande liberté des ménages restreints a engendré entre autre la monétarisation de la dot et des funérailles avec un montant d'argent sans cesse croissant. Ceci assurait un nivellement économique régulier et une distribution sinon une destruction périodique des modestes richesses accumulées, tout en renforçant les anciens rapports de dépendance et stabilisant les piliers de l'ancienne structure sociale.

La masse d'argent toujours croissante, était pour une large part, thésaurisée et absorbée ou détruite par les institutions traditionnelles et n'était pas disponible comme capital à investir productivement.

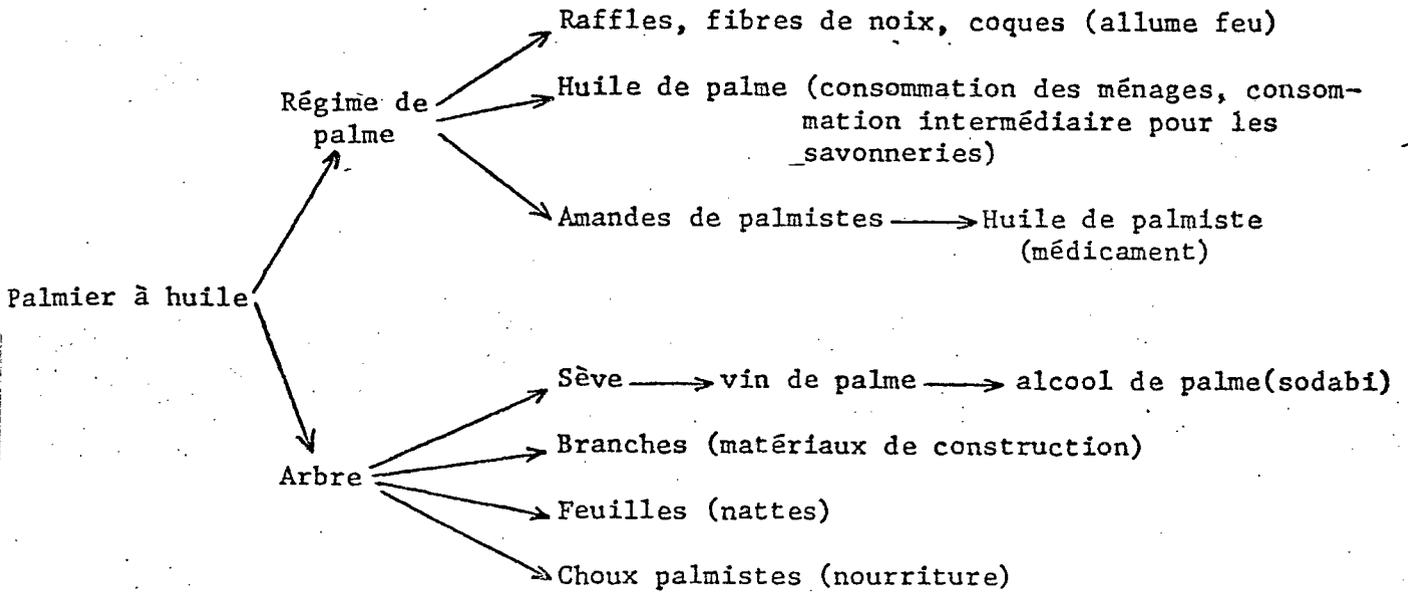
Avec les effets de la monétarisation, quelques changements fondamentaux étaient amorcés, comme la dissolution tendancielle de la grande famille et le morcellement de son patrimoine ; cependant, bien que difficile à appréhender, si ce n'est sous des manifestations extérieures (vaudou, sorcellerie, etc...) il ne faut pas négliger l'influence actuelle des valeurs de la société traditionnelle (que l'on retrouve particulièrement chez les femmes, sous formes d'interdits alimentaires ou de travail).

A.2. Le rôle du palmier à huile dans l'économie régionale

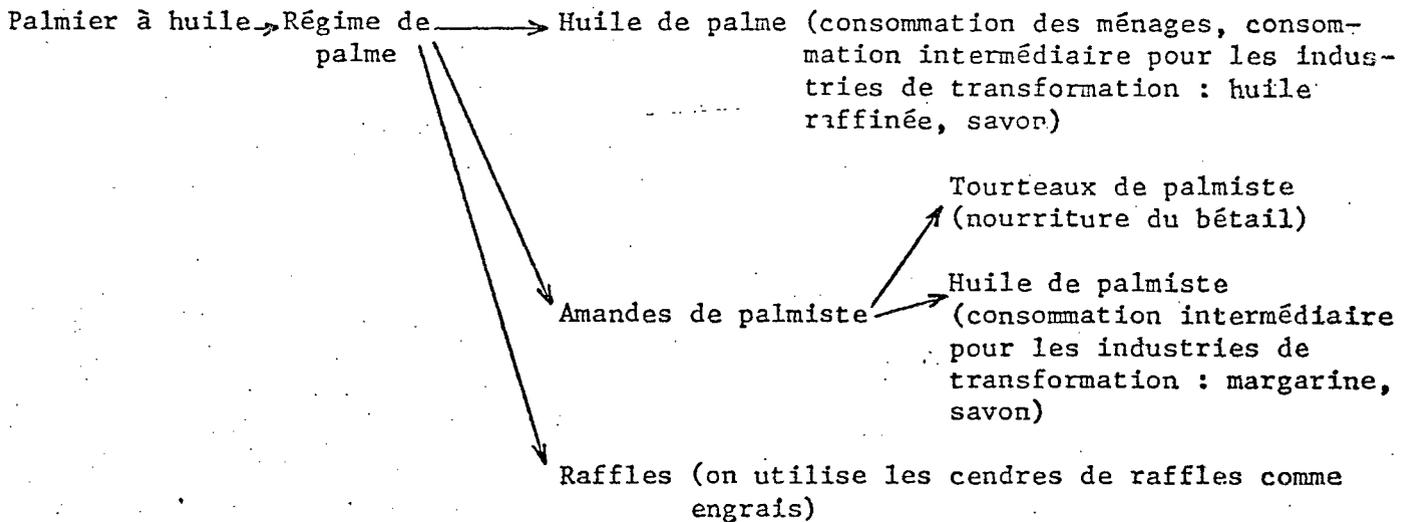
La pénétration des rapports marchands s'est faite dès le 18ème siècle, quand le régime féodal substitua la traite des produits du palmier à celle des esclaves désormais interdite. Le Bénin a donc été rapidement intégré à l'économie mondiale et la pénétration des rapports marchands a bouleversé les rapports sociaux de type féodal.

- DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA FILIERE PALMIER

Filière traditionnelle



Filière moderne



REPARTITION DE LA PRODUCTION DU PALMIER

ORIGINE	Produit : régime de palme		Produit : huile de palme	
	PRODUCTION	UTILISATION	PRODUCTION	UTILISATION
Palmeraie naturelle (plantations paysannes "traditionnelles")		Secteur artisanal (consommation intermédiaire)		Ménages (consommation finale)
Palmeraie sélectionnée (plantations d'Etat et coopératives)		Exportations pays frontaliers (Nigéria)		49
		Secteur moderne des huileries (consommation intermédiaire)	43	Exportations pays frontaliers (Nigéria)
				Savonnerie du secteur moderne (consommation intermédiaire)
				Exportations autres pays

(1) La flèche en pointillés indique un détournement de régimes sélectionnés vers le secteur traditionnel.

(2) Ces chiffres indiquent la production en milliers de tonnes.

Depuis ce temps, le palmier à huile joue un rôle économique de première importance au Bénin. La palmeraie naturelle béninoise est une forme de dégradation de la forêt dense semi-décidue, défrichée par le paysan, qui préservait cependant l'*Elaïs guineensis* (palmier à huile) dont les régimes fournissent l'huile de palme, largement utilisée dans l'alimentation locale et constituent la principale source de matières grasses comestibles. Le palmier fournit aussi une très grande variété de produits : les palmistes (huile de palmiste), raffles et fibres de noix (allume-feu), vin de palme et alcool de palme (sodabi), branches pour la toiture, etc... Ces produits sont une source de revenus monétaires importants surtout pour les femmes.

La production de régimes provient actuellement de la palmeraie naturelle (1)(la palmeraie paysanne traditionnelle) et de la palmeraie sélectionnée (domaines agro-industriels appartenant aux coopératives ou à l'Etat).

La production provenant de la palmeraie naturelle est transformée artisanalement ou en huilerie ; cependant, ces dernières années, l'écart croissant entre le prix du régime transitant par le secteur artisanal et le prix payé par les huileries explique le désintérêt des paysans vis-à-vis de la filière industrielle : la transformation artisanale valorise mieux la production que la vente à l'Etat : les marchés existant pour l'écoulement de sa production à un prix rémunérateur, le paysan préférera exploiter les avantages de sa transformation artisanale plutôt que vendre ses régimes à l'huilerie. Les tentatives d'amélioration de la production se succèdent depuis 25 ans, sous forme de plantations sélectionnées ; la production de la palmeraie sélectionnée concerne environ 10 % (en 79/80) de la production totale béninoise.

---

(1) La palmeraie naturelle fait partie de la jachère forestière, soit environ 75 % de la surface d'une exploitation paysanne mais est aussi en association avec les 25 % de cultures vivrières.

Les deux tableaux suivants montrent les deux filières, traditionnelle et moderne, et leurs interrelations. Les relations sont complexes et affectent tous les secteurs de l'économie du Sud Bénin.

### A.3. Structures d'exploitation et droit d'accès des femmes à la terre

Le lieu principal d'exploitation du palmier à huile est donc la petite propriété paysanne individuelle. La région de Hinvi est particulièrement représentative d'une économie paysanne basée sur l'exploitation du palmier à huile naturel et la production de maïs et manioc. (bien que l'ensemble des cultures saisonnières, qui occupent 25 % du sol soient très diversifiées).

#### A.3.1. Les structures d'exploitation

Dans cette région densément peuplée, largement ouverte au système marchand, l'exploitation agricole est mise en valeur par des petits propriétaires individuels vivant en habitat dispersé (1). Il y a peu de grands propriétaires fonciers, mais ceux-ci proviennent des aristocraties traditionnelles et ont un rôle économique social et politique important. La terre est devenue un bien marchand individuel, même si une partie non négligeable est encore propriété collective indivisée.

Transmises essentiellement par héritage, les propriétés peuvent aussi s'acheter ou plus récemment se louer. L'exploitation traditionnelle basée sur la famille étendue est remplacée par une unité basée sur le ménage : le développement du salariat, du commerce (pour les femmes) poussent les jeunes ménages à se rendre autonomes (bien qu'il subsiste des formes d'entraide collective).

---

(1) Répartition en 1968 des propriétaires fonciers par surface d'exploitation : (d'après VELLETT)

0 - 3 ha = 27 %	5 - 10 ha = 20 %	plus de 15 ha = 5,4 %
3 - 5 ha = 24 %	10 - 25 ha = 12 %	

### A.3.2. L'accès des femmes à la terre

#### A.3.2.1. L'héritage

Le système est patrilinéaire et ce sont les descendants mâles qui héritent de la terre. Quand une femme se marie, elle quitte son lignage et sa maison d'origine (ou concession) pour celui du mari. Cependant, elle garde des relations sociales étroites (visites, cérémonies religieuses) avec sa famille, mais est exclue de l'héritage des terres. (exceptions en l'absence d'héritiers mâles). Elle a des droits sur l'héritage mobile (sauf pour l'argent qui revient à l'héritier principal) : ce sont les objets mais aussi souvent le cas de leur mère.

Du côté de leur mari, elles n'ont aucun droit d'héritage mais en cas de décès sont prises en charge ou se remarient avec un membre de leur époux.

#### A.3.2.2. Le droit d'usage des champs

Le mari doit en principe prêter (pour une durée souvent limitée à un ou deux ans) un champ à sa femme sur lequel elle fera ses cultures personnelles.

#### A.3.2.3. L'évolution actuelle

Avec l'évolution de la propriété privée, la situation a changée : il n'est plus de première importance que la terre reste dans la famille, mais qui la possède. La terre est devenue un objet de spéculation et les femmes peuvent l'acquérir maintenant par d'autres moyens mais en même temps diminuent leurs droits traditionnels : leur père ou leur frère leur octroyait une partie de la récolte, elles disposaient automatiquement d'un champ pour leur usage personnel. L'individualisation des cultures et la pression sur les terres, accentuée par la création des périmètres d'aménagement rural, ont fréquemment entraîné l'abandon de ces règles coutumières ignorées par la juridiction moderne et dont les bénéficiaires (les femmes) sont en position de faiblesse dans les appareils de décision actuels (administration, etc...).

## B - LE ROLE SOCIO-ECONOMIQUE DES FEMMES DANS LA REGION DE ALLADA

Traditionnellement, l'accès aux femmes, c'est à dire la fondation d'un foyer était la seule possibilité d'acquérir une indépendance relative et de disposer de la force de travail des enfants. Le contrôle de ce processus fondamental n'a plus aujourd'hui la même importance qu'autrefois, où le rôle principal de la femme était la procréation, la reproduction et la continuité lignagère, supplantant le travail productif (ceci est illustré par les nombreux interdits de travail liés à la fonction de procréation).

La monétarisation de l'économie et le développement des échanges (activités commerciales et transport) a atteint aussi les activités propres aux femmes (transformation, cueillette) modifiant ainsi la situation sociale des femmes. Leur activité dans les échanges marchands (de la production à la commercialisation) est devenue fondamentale. C'est pourquoi, avant d'aborder le projet lui-même, un aperçu rapide du rôle socio-économique des femmes dans cette région est nécessaire.

### B.1. Le travail domestique

Ces activités dites "tâches ménagères" sont assurées dans toutes les sociétés rurales quelque soit la diversité des situations.

#### B.1.1. Préambule : l'importance du travail domestique

Travail domestique ou production domestique non marchande commence à être mieux connu à défaut d'être évalué et pris en compte dans les projets de développement.

\* On assimilera ici au travail domestique les activités qui visent directement à la production et à la reproduction de la cellule familiale, sans faire l'objet d'échanges marchands.

Ce sont donc : les cultures vivrières (1),  
l'approvisionnement en eau et bois,  
les soins aux enfants.

\* Cette production domestique non marchande est, comme les activités de transformation artisanale et la production vivrière commercialisée, classée dans le secteur informel. Mal connu, mal quantifié il est exclu du PNB et par là-même des préoccupations des planifications bien qu'il soit prédominant en Afrique de l'Ouest.

\* En effet, les politiques de développement axées sur les cultures d'exportation essaient de moderniser et organiser ce secteur au détriment souvent du secteur dit traditionnel (cultures vivrières) qui est de plus en plus sous la responsabilité des femmes : elles assurent ainsi l'entretien et le renouvellement de la force de travail sous rémunérée du secteur moderne. La division duale moderne-traditionnelle masque donc les mécanismes d'exploitation : si les femmes ne sont pas sollicitées directement pour participer au secteur moderne, elles subissent autant, sinon plus, que les hommes les contre-coups des bouleversements de l'économie régionale.

\* L'absence d'outils et d'indicateurs pour saisir l'ampleur des activités des femmes a pour conséquence de sous-estimer leur rôle ou de les exclure des projets de développement. L'approche qui est faite ci-dessous du travail domestique sera donc assez descriptive mais, en l'absence de matériaux chiffrés, restera assez générale.

### B.1.2. La reproduction

La "production" d'êtres humains est encore, dans les normes sociales, plus importante que le travail productif (la stérilité entraîne automatiquement le divorce).

---

(1) En réalité, on retrouvera dans les échanges marchands une partie de production vivrière commercialisée (le surplus ou parfois en spéculation).

Ce sont les enfants qui font la richesse et la continuité d'un lignage constituant la force de travail sur l'exploitation et une assurance pour l'entretien des anciens (bien que ces obligations vis-à-vis de la communauté familiale aient tendance à se relâcher).

\* L'enquête démographique de 1979 montre que le taux de croissance annuel de la population sur la région de ALLADA est voisin de 3 % (mais avec des variations régionales très importantes en fonction de la situation géographique), 49 % de la population a moins de 14 ans ; le taux de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) est très révélateur :

- . tranche des 15-49 ans : 65 hommes/100 femmes,
- . tranche des 50 ans et plus : 110 hommes/100 femmes.

Ces taux révèlent deux phénomènes :

- l'émigration des hommes jeunes (qui peut être temporaire ou définitive),
- l'usure prématurée des femmes qu'un travail intensif et de nombreuses grossesses épuisent. Elles sont moins nombreuses que les hommes à survivre après 50 ans.

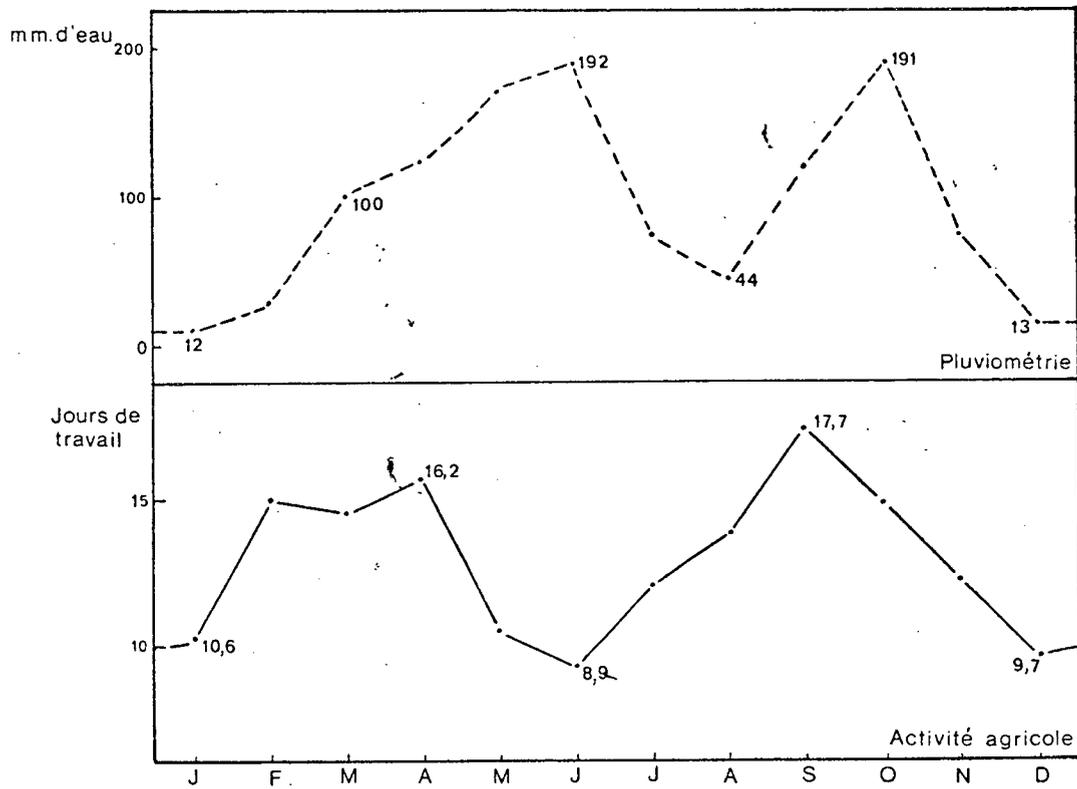
La situation sanitaire ne semble donc pas s'être améliorée depuis le précédent recensement (1966) où les taux étaient sensiblement identiques.

\* Ayant toujours de nombreux enfants, tout ce que la femme doit faire pour l'entretien et la subsistance de la famille la mobilise une grande partie du temps.

### B.1.3. Les travaux ménagers

Les travaux ménagers incombent aux femmes et il est par exemple exceptionnel que ce soit l'homme qui fasse la corvée d'eau ; à tout moment de la journée elle doit être en mesure de fournir cette eau qu'elle ira chercher plus ou moins loin selon la région.

# CORRELATION ENTRE ACTIVITE AGRICOLE ET PLUVIOMETRIE ANNUELLE



Source : VALLET.

A la corvée d'eau s'ajoute celle du bois de feu souvent tout aussi astreignante ainsi que les marches pour aller au moulin à maïs, etc...

Ce sont ces travaux essentiellement qui sont vitaux et irremplaçables à moins d'améliorations techniques qui mobilisent les femmes une grande partie de la journée. A ces corvées d'approvisionnement s'ajoutent la préparation des repas et les soins aux enfants.

#### B.1.4. La production agricole vivrière

La femme doit participer aux travaux champêtres sur les champs familiaux de cultures vivrières (surtout le maïs) ; elle fabrique aussi l'huile rouge (huile de palme) dont une partie peut être commercialisée. En contre partie, l'homme doit nourrir, vêtir et loger la femme et les enfants. Cependant, la répartition des charges familiales tend à se modifier et à s'orienter vers une plus grande autonomie de l'homme et de la femme, qui assure maintenant en partie l'entretien des enfants, et la pousse à chercher des activités rémunératrices.

Le travail domestique des femmes est donc vital pour la survie de la famille car la plus grande partie de la chaîne alimentaire dépend d'elles. A part leur activités dans la production agricole (semis, sarclage et récolte), elles transportent l'eau, cherchent le bois de chauffage, procurent les ingrédients pour la sauce, transforment la matière première et élèvent le petit bétail.

Malgré la charge de travail que cela représente, elles ont dans la production marchande et le commerce de multiples activités.

### B.2. Le rôle de la femme dans les échanges marchands

#### B.2.1. Les études préliminaires

En 1966, avant la création des coopératives, l'I.G.N. a étudié de façon approfondie les différentes activités menées par les

hommes et les femmes dans la région du Grand HINVI.

Pour les femmes, sous la rubrique activités productrices étaient regroupés :

- les travaux agricoles :

les femmes cultivaient leur propre champ dont elles vendaient les produits et travaillaient aussi sur le champ du mari pour le semis et la récolte. Le nombre moyen de journées de travail consacrées par une femme à l'agriculture était de 67 jours par an.

- les activités commerciales :

elles consistaient surtout à vendre ou revendre des produits agricoles bruts et des produits manufacturés. Elles occupaient en moyenne 48 jours par an.

- les fabrications culinaires destinées à la vente (akassa, beignets, ignames frits...) prenaient 30 jours de travail par an.

- les travaux ménagers ou activités domestiques, parmi lesquelles la fabrication de l'huile de palme tenait une large place, mobilisaient les femmes 54 jours par an.

Au total, les activités productrices occupent les femmes 200 jours par an soit le même nombre de jours que pour les hommes.

Donc, avant la création des coopératives de grand HINVI, l'importance des femmes était reconnue.

Nous n'avons malheureusement pu reprendre des études aussi poussées que celles de VELLETT sur la répartition du temps de travail mais les enquêtes auprès des femmes font ressortir les mêmes types d'occupation. (En 1979, le recensement a estimé à 20 % la part des femmes dans le secteur agricole (région de HINVI).

### B.2.2. L'importance du commerce

Notre classification des activités des femmes est un peu différente pour deux raisons :

- le malentendu qu'introduit la définition d'activités productrices (productrices de quoi et en opposition avec quoi ?).

- l'absence de séparation entre le travail destiné à l'entretien direct de la famille (production domestique) et celui destiné au marché.

C'est pourquoi dans la rubrique "échanges marchands", nous avons groupé :

- la production et le commerce de produits agricoles bruts,
- les activités de transformation destinées à la vente,
- la vente de produits manufacturés.

Ceci montre la sujétion du choix des productions aux possibilités de commercialisation : les débouchés locaux sont fonction des infrastructures (route, voie ferrée), des moyens de transport, de la proximité de centres urbains ayant des gros marchés : le réseau commercial de la région est très dense et quasi entièrement aux mains des femmes, et compte tenu de l'insuffisance des moyens de communications, l'approvisionnement des marchés urbains dépend en grande partie du transport et du commerce intermédiaire des femmes.

#### B.2.2.1. Vente de produits agricoles bruts

- Provenant de leur champ, si elles en ont un "prêté" par leur mari, qu'elles cultivent elles-mêmes et dont elles vendent une grande partie de la récolte. Le produit de la vente leur appartient totalement.

- Vente de tout produit agricole brut que la femme a préalablement acheté à des paysans excédentaires.

- Fruits ou feuilles provenant d'arbres ou arbustes fruitiers qui peuvent être sur les champs du mari, mais que la femme récolte et vend pour elle-même : bananes, ananas...

- Vente des excédents de maïs ou de manioc de leur mari. Elles ont alors un petit bénéfice ou un cadeau.

#### B.2.2.2. Artisanat et activités de transformation

Les femmes transforment et commercialisent plusieurs produits agricoles :

\* Fabrication de l'huile de palme (extraction artisanale) à partir des régimes récoltés dans la palmeraie naturelle.

Les produits du palmier à huile sont transformés en plusieurs sous-produits. Il s'agit tout d'abord de l'huile de palme, fabriquée souvent à l'aide des hommes qui pressent les fruits cuits avec leurs pieds. Les déchets constituent des sous-produits utilisés pour allumer le feu.

La coque des noix de palmes est transformée en charbon de bois et vendu à des forgerons, les amandes également vendues ou transformées en huile de palmiste.

Souvent, les produits secondaires sont économiquement plus importants que l'huile elle-même, dont les bénéfices sont quelquefois juste suffisants pour acheter des noix de palmes. Ceux-ci servent souvent de "caisse d'épargne" et sont concassés de préférence au moment où l'argent se fait rare, c'est-à-dire dans la grande saison des pluies. Ce travail est très pénible.

Un dérivé des produits du palmier à huile est aussi le savon africain et le savon-soda, dont la fabrication n'est pas facile et échoue souvent. Un dernier sous-produit du palmier à huile est le sodabi, qui est distillé par des femmes plutôt riches qui engagent des hommes pour abattre des palmiers et cueillir la sève.

\* Fabrication du gari à partir de la farine de manioc : ce manioc provient des champs de la famille ou est acheté au marché.

\* Vente de plats cuisinés

Akassa, beignets de haricots, ignames frits, etc..., confectionnés par les femmes, sont vendus sur les marchés, dans les villages ou au bureau de la coopérative, quand les travailleurs viennent pointer à la fin du travail sur la palmeraie.

Pour préparer ces aliments, les femmes achètent la matière première à leur mari ou sur le marché, ou bien elles utilisent leur propre production agricole.

\* Autres activités artisanales

Pour compléter, il faut mentionner d'autres activités de transformation ou plutôt artisanales, localement restreintes, comme la fabrication de cordons et nattes, la teinturerie et la poterie. Finalement, au bord de la vallée de la Sô, les femmes fument des poissons, mais il s'agit ici surtout de revendeuses qui achètent le poisson frais chez les femmes de pêcheurs.

Ces activités de transformation occupent une grande place dans les ressources que les femmes tirent de la valorisation des produits agricoles. Portant sur des produits de première nécessité, ce secteur constitue un potentiel considérable de développement.

B.2.2.3. Vente de produits manufacturés

Partout on trouve des petits étalages où la cigarette côtoie la boîte de lait concentré. Les femmes qui ont un plus gros capital achètent des pagens à COTONOU pour les revendre au marché ou dans les villages, ou du poisson fumé à ZINVIE qu'elles revendent à SEDJE ou ZE.

Dès que le commerce atteint un certain volume, la femme doit avoir non seulement le capital nécessaire pour acheter les produits, mais disposer aussi d'un moyen de transport. Ce n'est pas un problème pour les villages au bord de la route bitumée ; il est plus difficile pour les villages intérieurs ; ainsi les grosses commerçantes de SEDJE se rendent à COTONOU en taxi ou à moto avec leur mari.

Il y a ainsi tout un éventail de commerçantes, de la paysanne qui vend directement au consommateur ses produits bruts à celle qui les transforme ainsi que le passage par des intermédiaires disposant de moyens de transport et de capital qui approvisionnent le marché urbain. Le réseau commercial complexe est imprégné d'une part des liens parentaux et amicaux entre producteurs et revendeuses et d'autre part des liens de clientèle établis avec divers systèmes d'avance. Les commerçants spéculent, certains arrivent à acheter de la terre et la font cultiver par des manoeuvres.

### B.3. Le budget des femmes

De ces activités, les femmes tirent un revenu qu'elles gèrent individuellement ; le capital de départ pour une activité peut provenir d'une partie de la dot, ou de leur travail salarié : c'est une pratique courante à proximité des plantations de palmiers sélectionnés (coopératives ou fermes d'Etat). Les maris ne s'opposent pas à cette autonomie, voyant d'un assez bon oeil les regroupements coopératifs (pour la production du gari) ainsi que les placements d'argent dans les tontines (1) (Caisse d'épargne mutuelle).

Si cette épargne rurale n'est pas suffisante (2) pour servir de capital d'investissement, il est tout de même très intéressant d'en tenir compte et de la stimuler dans le cadre des opérations de développement.

---

(1) Tontine : association de personnes qui versent régulièrement une somme définie dans une caisse commune. Chacun touche la totalité de la caisse à tour de rôle.

(2) Une grande part du revenu peut aussi être "consommée" en dépenses pour les fêtes ou les funérailles.

## Conclusion

Ce secteur dit "informel" est toujours relégué dans une annexe vague des rapports des planificateurs, qui souvent l'ignorent purement et simplement, quand il s'agit de mettre en place des nouvelles structures qui modifient la situation socio-économique d'une région : c'est ce qui s'est passé sur le projet Grand-Hinvi comme dans bien d'autres cas.

## C - LE PROJET AGRO-INDUSTRIEL DE GRAND-HINVI

### C.1. Description du projet

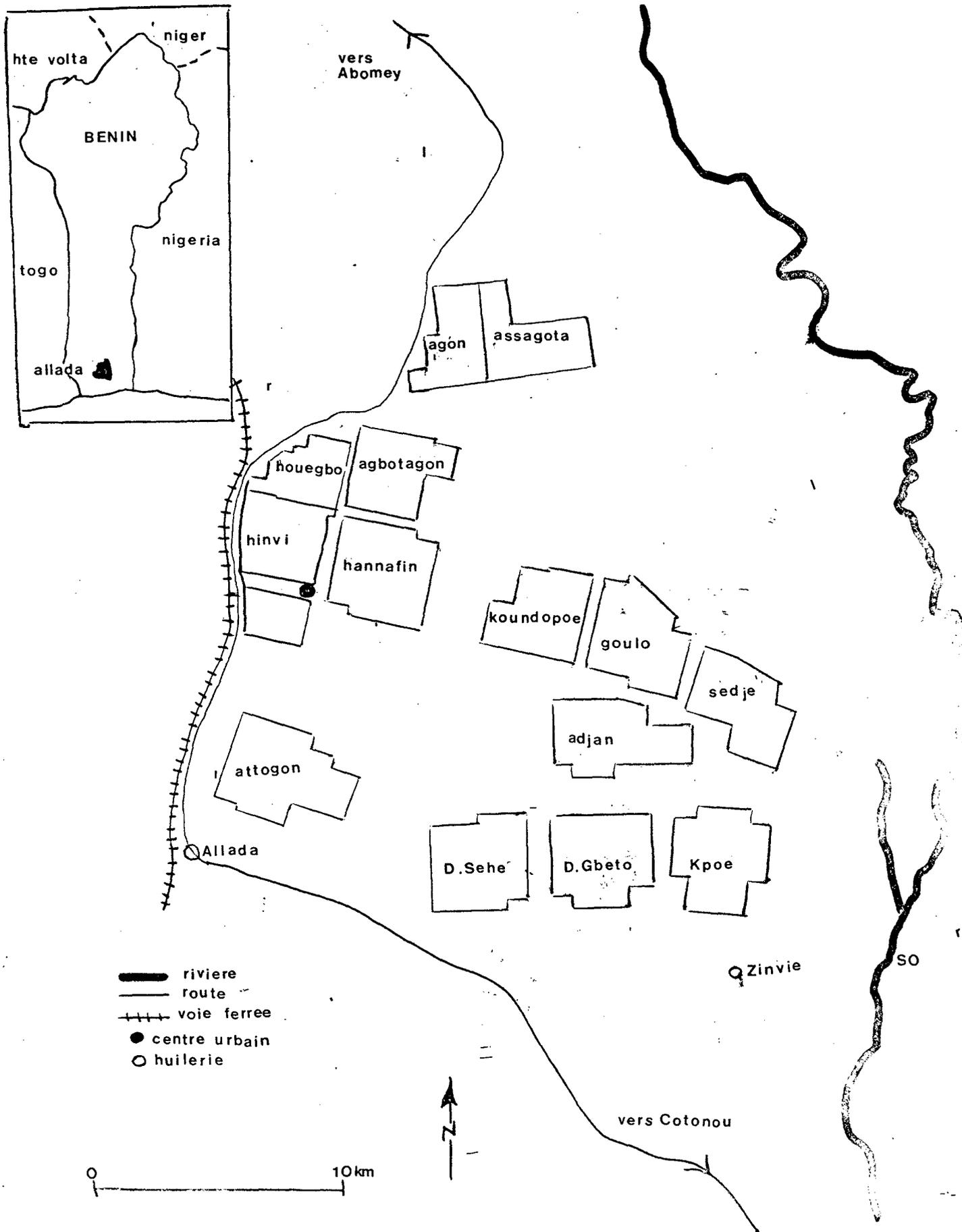
#### C.1.1. Place du projet dans les politiques de développement agricole

Dès 1947, l'administration coloniale envisage une restructuration de la palmeraie en vue d'une augmentation de la production ; cette politique garde comme base l'exploitation individuelle du paysan en le poussant à privilégier la culture du palmier à huile par l'introduction de variétés sélectionnées à haut rendement ; le secteur rénovation de la palmeraie (SRP) avait pour mission de rénover les peuplements naturels dans le rayon des usines. Mais cette politique incitant à l'augmentation de la production des cultures de rentes fut un échec ; les paysans n'ont pas modifié la répartition de leurs terres et de leur travail entre cultures vivrières et cultures de rente.

Vers les années 1950, une opération de cadastrage couvre tout le Sud Bénin afin d'identifier les propriétaires et matérialiser les droits acquis : il s'agit donc pour l'administration coloniale de mieux connaître les droits fonciers traditionnels pour les utiliser dans son intérêt.

Une nouvelle structure permettant un encadrement plus serré des paysans fut mise en place : la juxtaposition sur des blocs de plantations de cultures vivrières et de palmiers sélectionnés (que les paysans

PERIMETRE DU GRAND HINVI  
EMPLACEMENT DES COOPERATIVES



associent en principe sur le même champ) aurait permis de rallier les paysans à ce type d'exploitation ; mais les paysans ayant une utilisation différente des produits du palmier à huile (huile de palme artisanale mais aussi vin de palme et sodabi) contrecarraient les projets du SRP.

Après l'indépendance, des champs collectifs sont créés au niveau des villages en s'appuyant :

- d'une part sur les solidarités traditionnelles et l'exploitation collective des terres (alors presque abandonnée),
- d'autre part sur les expériences pré-coopératives tentées depuis plusieurs années.

Mais les obstacles sont de deux ordres :

- techniques (problème de stockage, d'approvisionnement en semence),
- politiques : les paysans sont très réticents à cette organisation et considèrent le champ villageois comme celui du Gouvernement, qui, pour accroître massivement la production agricole, n'hésite pas à recourir à ce que les paysans assimilent à des travaux forcés.

Cela aboutit en 1961-1962, à la mise au point d'un nouveau système, tenant compte des expériences précédentes : la création de coopératives agricoles obligatoires permettrait une augmentation et une organisation de la production.

#### C.1.2. L'originalité des structures mises en place : les périmètres d'aménagement rural

Ce nouveau modèle qui a été appliqué dans la région de Grand Hinvi (1), a pour objectif "d'accroître la production et l'exploitation des produits du palmier à huile..... et l'introduction de techniques agronomiques modernes permettra aux coopérateurs de produire sur leur parcelle individuelle des quantités importantes de maïs, arachide et coton destinées

---

(1) Le cadre en est défini par deux lois : Loi 61.26 : définition et mise en valeur des périmètres ; Loi 61.27 : statut de la coopération.

à la vente, ainsi que la subsistance des 4 000 familles participantes"(1).

Les zones retenues sont déclarées périmètres d'utilité publique par décret du Président de la République ; les propriétaires fonciers perdent le droit d'usage de la terre mais reçoivent des parts sociales (une part par hectare) de la nouvelle coopérative.

Sur ces périmètres sont créés des coopératives d'aménagement rural regroupant deux sortes de coopérateurs :

\* les coopérateurs A : anciens propriétaires fonciers, adhérents obligatoires qui touchent un intérêt sur leur part (2), mais n'ont pas de pouvoir de décision.

\* les coopérateurs B ou travailleurs non propriétaires ayant effectué 200 journées de travail pendant la période d'investissement (plantation et arrivée au production) sont payés en indemnités (125 CFA par jour alors que le minimum garanti est de 275 CFA) et par ce système de retenue "capitalisent" et sont porteurs d'une part sociale au bout de 200 jours.

Comme dans toute coopérative, chaque homme a une voix et l'Assemblée générale élit un conseil d'administration.

Le capital social de ces coopératives est donc constitué d'un apport en terre et d'un apport en travail.

Les périmètres sont divisés en deux principales zones :

\* palmeraie sélectionnée de 400 à 700 ha (ZOPA),

\* zone de culture annuelle (ZOCA) ayant la même surface divisée en lots de 1,5 ha distribués aux coopérateurs A et B sur lesquels les cultures vivrières seraient pratiquées en continu grâce à l'assolement et aux améliorations techniques (donc suppression de la jachère).

---

(1) BIRD - Appraisal report - Fev. 1969

(2) Intérêt de 3 % par an par hectare, estimé à 30 000 CFA.

\* mais la coopérative doit aussi devenir un pôle d'aménagement rural avec :

- . une zone de boisement de 100 ha en teck et accacia (approvisionnement en bois de feu et charpente),
- . un troupeau collectif et des pâturages,
- . une zone urbaine destinée à permettre le regroupement des "tatas" (1) dispersées dans le périmètre autour d'équipements collectifs (puits, dispensaires, écoles, etc...).

\* ces coopératives restent provisoirement sous la tutelle d'une société d'économie mixte, complètement africanisée depuis sa création la SONADER (qui devient en 1975 la SOBEPAHL (2)). La transformation directe de l'huile de palme se fait dans une huilerie installée en bordure du périmètre et gérée par la SOBEPALH.

\* Quatre coopératives dans la zone de Allada, financées par le FAC (3) sont créées de 1965 à 1967 : Hinvi, Houegbo, Agon et Assagota.

\* Dix autres sont financées par le FAC (à 47,9 %), la Banque mondiale (crédit IDA 47,9 %) et le Bénin (4,2 %) prévoyant :

- . la plantation de 10 x 600 ha de palmeraie (ZOPA),
- . la création de 10 x 600 ha de zones de cultures annuelles (ZOCA),
- . l'achat de 310 têtes de bétail,
- . l'aménagement de pistes et infrastructures,
- . la construction d'une huilerie d'une capacité de traitement de 70 000 t de régimes par an.

(1) Tata : concession.

(2) SOBEPAHL : Société béninoise du palmier à huile.

(3) FAC : Fonds d'Aide et de Coopération.

\* Les subventions FAC sont prêtées à la SONADER et doivent être remboursées en Fonds de Renouveau de la palmeraie, qui assure la continuité et la reproductibilité du projet.

Ce projet achevé en 1976, était donc par ses composantes, original et se voulait, au moins, dans les objectifs, un projet de développement rural intégré (ce qui était relativement nouveau) ; l'intérêt était double :

- . au niveau national : augmentation de la production d'huile de palme qui constitue une part importante des exportations.

- . au niveau régional : l'amélioration des conditions de vie de la population se ferait par la création de pôles d'animation sociale, d'une source d'emplois et de revenus réguliers sur la palmeraie, d'une autosuffisance alimentaire par la zone de cultures vivrières.

Ce modèle introduit dans une zone densément peuplée, cultivée par des petits exploitants, propriétaires individuels pratiquant une agriculture extensive sous les palmiers, (diversifiée mais basée sur le maïs) allait-il s'intégrer unilatéralement à grande échelle dans une région reconnue assez hétérogène par les études préliminaires ?

### C.1.3. Quelle place pour les femmes dans le projet ?

La mise en route du projet a été précédée par des études régionales (géographie agraire, sociologie, pédologie)(1) extrêmement détaillée et complète, qui ont fourni une image assez précise du fonctionnement de l'économie régionale, des groupes sociaux et de leurs activités.

Dans quelle mesure en a-t-il été tenu compte, plus particulièrement en ce qui concerne les femmes, dont le rôle socio-économique est reconnu de longue date ?

---

(1) Cf. VALLET, CRECEL (bibliographie)

\* L'héritage

Juridiquement exclues du droit de propriété de la terre (sauf rares exceptions, veuves sans fils, etc...), les femmes ne sont pas reconnues propriétaires fonciers, les bénéficiaires de parts sociales (part A) sur la coopérative sont tous des hommes (bien qu'on ai recensé en 1966 3 % de femmes propriétaires).

\* L'attribution de lots en ZOCA

Les lots en ZOCA ayant été attribués au départ en priorité aux propriétaires fonciers, aucune femme sauf exceptionnellement les veuves n'a eu accès directement au lot (en effet jusqu'à une période récente les femmes ne pouvaient être propriétaires).

Les autres attributaires sont les porteurs de parts B, mais peu de femmes ont effectué les 200 journées de travail pendant le défrichement, ce travail étant trop dur.

Par la suite quelques lots furent attribués à des femmes, souvent pour des cas particuliers (veuves...). L'attribution d'un lot à une femme reste donc un fait exceptionnel.

Par contre, elles travaillent beaucoup sur le lot du mari, celui-ci parfois leur octroie une parcelle mais ceci est assez rare (sans doute en raison des problèmes relatifs à la ZOCA, épuisement des sols, tendance à faire de plus en plus de maïs, etc...).

Pour le travail sur le lot ZOCA du mari, les femmes ne sont pas rémunérées, elles reçoivent un cadeau ou une partie de la récolte.

A peu près la moitié des femmes interrogées souhaiteraient avoir un champ, mais très peu en font la demande à la coopérative :

- . soit parce qu'elles ne savent pas faire les démarches,
- . soit parce qu'elles pensent ne pas y avoir droit.

## C.2. Bilan des réalisations (1)

Après l'arrêt des financements extérieurs, la situation des coopératives s'est dégradée de plus en plus. Les causes de l'échec sont multiples et liées les unes aux autres entraînant un certain nombre de cercles vicieux.

### C.2.1. Un échec économique

#### C.2.1.1. La zone de palmeraie

Le bilan est extrêmement négatif, la production après 10 ans n'atteint que 23,5 % de celle prévue, une coopérative est bénéficiaire, une en équilibre et huit sont déficitaires.

La pluviométrie, souvent accusée de tous les maux, explique une diminution de la production après la sécheresse de 1976 et 1977, mais pas dans les proportions qu'on lui impute facilement.

Les palmeraies sont en réalité sous exploitées, mal entretenues et parfois non récoltées ; ceci est dû entre autre au manque de main-d'oeuvre : la stagnation de la rémunération de la main-d'oeuvre et du prix du régime acheté par l'huilerie entraîne les coopératives dans un cercle vicieux :

"- les coopérateurs, sous payés et sans responsabilité, préfèrent de plus en plus l'exode au travail sur le palmier. Par suite du manque d'entretien et de l'augmentation du vol, les rendements officiels sont de plus en plus bas et ne permettent pas une meilleure rémunération de la force de travail. D'où une aggravation du niveau d'entretien, du vol et du mécontentement." (2)

"- la situation financière délicate de la SOBEPALH ne lui permet pas de renouveler son parc de transport. La collecte des régimes devient de plus en plus irrégulière, augmentant et le vol et la perte de régimes pourris. Il en résulte un sous-approvisionnement de l'huilerie

---

(1) Ce paragraphe reprend les conclusions du rapport d'évaluation.

(2) Cf. annexe C.2.1., utilisation du revenu sur la ZOPA

et donc une sous-utilisation de sa capacité de production, entraînant à son tour une faible rentabilité, aggravant encore la situation financière générale de la SOBEPALH, qui est tentée de transférer toujours plus de charges à des coopératives déjà déficitaires et à des coopérateurs déjà sous rémunérés." (1)

#### C.2.1.2. La zone de cultures annuelles

L'objectif de la mise en valeur de la ZOCA était double :

- fixer la main d'oeuvre nécessaire à la plantation et à l'exploitation de la palmeraie en distribuant un ou plusieurs lots de 1,4 ha aux anciens propriétaires (coopérateurs A) et aux travailleurs réguliers de la plantation (coopérateurs B).
- améliorer le revenu du coopérateur par une production agricole devant assurer son autosuffisance alimentaire et dégager des excédents commercialisables égaux à 70 % du total du revenu monétaire (revenu ZOCA égal à 2,6 fois le revenu du travail sur la palmeraie).

L'échec de la ZOCA est aussi frappant que celui de la palmeraie ; le taux de mise en culture est faible et les rendements décroissants les améliorations techniques qui devaient accompagner l'intensification des cultures n'ont pas été réalisées : les terres s'épuisent et se dégradent.

. le palmier à huile est exclu de l'exploitation agricole du coopérateur et réservé à l'huilerie alors qu'il est reconnu comme le pilier de l'économie et de la vie des populations.

. les techniques culturales proposées sont plus exigeantes en travail que les techniques traditionnelles : l'assolement, tout en réduisant l'éventail des productions, est affreusement compliqué et inapplicable (2).

---

(1) Rapport d'évaluation, 1981, p. 187

(2) L'assolement comporte 42 combinaisons pour une parcelle de 1,5 ha.

. l'encadrement technique est incompetent et ressenti comme une charge par les coopérateurs.

. l'intensification des cultures nécessitait l'introduction de l'utilisation d'engrais et de la culture attelée et donc supposait :

- que ces produits soient disponibles,
- que les paysans aient les moyens de se les procurer sans trop s'endetter.

Ces deux conditions n'ont pas été réalisées, mais c'est surtout la pénurie d'engrais, de pièces détachées pour la charrue, le mauvais état sanitaire des boeufs qui ont rendu impossible pour les paysans la maîtrise et l'utilisation de ces nouvelles techniques, pour lesquelles, ils sont a priori favorables ; ayant constaté l'amélioration des rendements par l'introduction de ces intrants, ils sont prêts à s'endetter pour se les procurer, prêts à payer l'engrais au prix fort quand ils en trouvent sur le "marché parallèle", à louer un attelage au voisin qui a la chance d'en avoir un complet, etc... C'est donc la SOBEPALH qui avait pris la responsabilité (toujours aussi peu partagée) de "l'encadrement" des cultures vivrières et de l'approvisionnement en engrais, attelage, semences qui est responsable de l'échec technique de la ZOCA : secteur "annexe" des coopératives (l'essentiel étant pour elle le palmier), l'inertie et la bureaucratie sont encore plus criantes ici.

Ces échecs pèsent durement sur les conditions de vie de la population qui exprime à travers les entretiens son mécontentement.

"Les femmes, en premier lieu, et l'ensemble des exploitants coopérateurs ont perdu la maîtrise de leurs terres et de leur travail et ont connu une dégradation constante de leurs revenus. Pour survivre, pour maintenir des activités ancrées dans leurs pratiques et nécessaires pour satisfaire leurs besoins quotidiens, ils ont été progressivement dans l'obligation :

- ou d'émigrer à COTONOU et au NIGERIA, temporairement ou définitivement, ce que confirme l'analyse démographique 1979,
- ou de se prolétarianiser en devenant manoeuvres agricoles pour le compte des propriétaires ou en travaillant, faute d'autre solution, sur la ZOPA,
- ou/et de "voler" des fruits et des régimes pour les vendre, pour fabriquer de l'huile de palme, etc..." (1)

### C.2.2. Amélioration ou dégradation des conditions de vie ?

Le projet initial prévoyant la création de véritables villages coopératifs avec des infrastructures de base pour accueillir les villageois dont les tapas se situent dans la zone à exproprier. Ce volet du projet pourtant essentiel est vite passé aux oubliettes, abandonné en cours de route ou resté seulement à l'état de bonnes intentions ou pire quelques réalisations menées à terme sont inexploitable par les coopérateurs, l'appareil bureaucratique de la SOBEPALH figeant et paralysant tout fonctionnement autonome des coopératives.

#### C.2.2.1. La zone de boisement

Le reboisement est un exemple typique de la gestion centralisée par la SOBEPALH : la plantation de 700 ha de teck (pour la construction) et cassia (pour le bois de feu) devait compenser la perte due à la disparition de la forêt nature ; les arbres sont plantés et ont poussé ; seulement, la coopérative (ou le coopérateur) qui veut couper du bois, y compris du cassia, doit en faire la demande par la procédure maintenant classique → CATES d'HINVI (2) → Direction générale PORTO NOVO qui entend désigner elle-même les éventuels commerçants ou bûcherons bénéficiaires de son autorisation.

---

(1) Rapport d'évaluation, p. 161

(2) CATES : Centre d'Appui technique, sorte de relai de la SOBEPALH, implanté directement sur les coopératives.

Par conséquent, les abattages clandestins se multiplient,

"Car, les arbres, cassia surtout, grossissant, les coopérateurs étaient fortement désireux de procéder à des coupes pour, comme le voulait le projet, compenser la perte subie avec la disparition de la forêt naturelle. Les refus répétés de la SOBEPALH ont conduit les coopérateurs (et leurs voisins anciens propriétaires) à procéder à des coupes clandestines importantes dans au moins six coopératives sur dix".(1)

Non seulement aberration économique, cette situation entraîne des difficultés supplémentaires surtout pour les femmes, qui sont chargées de l'approvisionnement en bois de feu ; le travail domestique n'en est que plus alourdi .

#### C.2.2.2. Les puits

Un progrès considérable sur le plan sanitaire et d'allègement du travail des femmes aurait pu être réalisé par le creusement de puits. Cette promesse, qui avait enthousiasmé la population, n'a presque jamais été tenue : quelques rares citernes mal entretenues, dont l'utilisation est réservée (mais avec restrictions) aux travailleurs sur la palmeraie n'ont pas servi de pôle d'attraction pour inciter les villageois à quitter les tatas dispersées dans la palmeraie et se rassembler autour du bureau de la coopérative.

#### C.2.2.3. La zone urbaine

Cet emplacement prévu autour de la coopérative pour accueillir les paysans expropriés est resté désert, les seules infrastructures réalisées sont le bureau de la coopérative et la piste pour y accéder (plus ou moins bien entretenue).

---

(1) Rapport d'évaluation, page 93

#### C.2.2.4. L'équipement sanitaire

Un secouriste payé par la coopérative était chargé de soigner les travailleurs et les animaux. Partout, les commandes de médicaments n'ont pas été livrées depuis deux ans, alors que les produits vétérinaires arrivent à peu près régulièrement ce qui attire la réaction fréquente des coopérateurs : "vous préférez vos animaux aux travailleurs".

Cependant, certaines coopératives, avec leurs ristournes, ont pu construire des nouveaux puits dans le village et participer à la création de dispensaires ou de maternité. Au niveau de HINVI, il existe un important dispensaire (financé par la FAC), achevé depuis deux ans mais qui n'a toujours pas été inauguré, et un forage qui alimente à la fois l'huilerie et la population.

Donc, dans l'ensemble, les réalisations qui auraient dû améliorer les conditions de vie sont quasi inexistantes et c'est bien là une raison majeure dans le mécontentement des paysans.

#### C.2.2.5. L'animation et l'alphabétisation

L'animation consiste actuellement en causerie dont les thèmes sont des plus hétéroclites.

Exemple :

- " . la coopérative instrument de travail appartenant aux sociétaires,
- . le code de la route,
- . les AG, "déficit et cause",
- . les maladies sexuelles."

etc... (extrait du rapport annuel d'activités août 1979).

Ces causeries sont animées par l'encadreur ZOCA, la participation et l'intérêt des coopérateurs et surtout des coopératrices, paraît plutôt faible...

L'activité d'alphabétisation, qui avait bien démarrée grâce à la responsable de l'animation féminine, semble stagner.

En principe sur un groupe de 25 personnes, il doit y avoir sept femmes. Beaucoup de coopératives n'assurent plus les cours depuis plusieurs mois. Diverses raisons sont invoquées : concurrence du CARDER, qui distribue des vivres PAM, travaux champêtres qui mobilisent les paysans.

L'explication est fondée mais un peu courte. Plusieurs coopérateurs nous ont souligné qu'ils avaient oublié tout ce qu'ils avaient appris. "Nous n'avons jamais pu nous servir des cours puisque tout est tenu par la SOBEPALH... Avec ça (l'alphabétisation), nous n'arrivons pas à comprendre un bilan". Eternel problème d'une alphabétisation qui n'est pas véritablement fonctionnelle et qui ne s'accompagne pas d'un réel transfert de pouvoir.

Les données du recensement de 1979 confirment cet échec : en 13 ans, la scolarisation n'a pas progressé : sur l'ensemble du périmètre il y a 92,5 % d'analphabètes chez les femmes et 74 % chez les hommes (1).

### Conclusion

Alors que le Projet confisquait tout une partie de leurs terres et bouleversait leur travail, bien peu de choses ont été entreprises pour améliorer les conditions de vie des paysans. L'élevage et les boisements sont gérés par la SOBEPALH et ne procurent ni viande ni bois aux coopérateurs, sauf accidentellement et clandestinement ; les coopératives sont matérialisées par le siège mais ne constituent en aucune façon un pôle d'attraction sociale, puits et dispensaires sont rarissimes.

---

(1) Dans les coopératives enclavées à l'intérieur du périmètre, ce taux est encore plus élevé.

### C.2.3. La coopérative : un mythe ?

Si ce ne sont pas des coopératives sans coopérateurs, le pouvoir de ceux-ci est bien réduit : la SOBEPALH gère, administre, nomme les encadreurs, fixe les prix, les salaires. Pourtant, les assemblées générales ont lieu, les conseils d'administration siègent (1) mais ne peuvent décider que de l'affectation des ristournes qui relèvent du mythe (2). Le déficit permanent des coopératives est dû entre autre, à cette bureaucratie mise en place par la SOBEPALH, dont l'entretien représente 25 à 30 % du chiffre d'affaires des coopératives. L'essentiel du travail de l'encadrement consiste à écrire des rapports, faire des demandes écrites au siège de la société pour n'importe quelle opération : "L'exemple de la livraison d'huile est à cet égard très illustratif. Avant l'implantation de la SOBEPALH, l'huile dans les campagnes était produite par la transformation artisanale, réalisée par les femmes, des régimes provenant des palmeraies naturelles. Pour la plupart des femmes des coopératives, cette activités n'est plus possible et elles sont obligées d'acheter leur huile à des commerçantes, à un prix souvent élevé, mais assez fluctuant pendant l'année. Une autre possibilité en principe s'offre à elles : les coopératives peuvent en effet acheter de l'huile à l'usine, selon un certain quota par coopérateurs. Mais pour cela, il faut que la coopérative passe une commande, la transmette au CATES qui transmet à PORTO NOVO qui délivre un ordre d'enlèvement à l'usine. Encore faut-il que la commande soit payée d'avance et que les coopérateurs aillent chercher leur huile à l'usine, située parfois à 20 ou 30 kms. Un vrai concours d'obstacles ! Alors qu'il serait si simple que les coopératives intéressées paient directement au comptant un ou deux fûts d'huile à l'usine, qui livrerait à la coopérative en utilisant les camions vides qui viennent chercher les régimes. Les coopérateurs pourraient alors acheter leur huile sans formalité au siège même de la coopérative".(3)

---

(1) Les ristournes sont la part des bénéfices retournés aux coopérateurs quand le bilan est excédentaire, ce qui est exceptionnel.

(2) Les procès verbaux d'A.G. sont très intéressants à consulter : chaque année, le même cahier de doléances, assorti de remarques désabusées est présenté à la SOBEPALH : "Nous vous transmettons nos doléances. Nous avons fait les mêmes l'année dernière. Sans doute vous les enterrerez dans vos bureaux comme d'habitude, mais nous vous les exprimons quand même".

(3) Rapport d'évaluation, page 108

La société de tutelle refuse donc de laisser la moindre autonomie aux coopératives, prétendant que les paysans analphabètes ne sauront pas gérer leurs affaires. Il s'est donc développé tout un appareil bureaucratique, assurant à la fois contrôle paperasserie et répression, complètement coupé des paysans-coopérateurs qui ont de plus en plus des relations de type syndical avec la SOBEPALH s'estimant expropriés et, à juste titre, sous-payés. Ce projet est ressenti par les paysans comme une structure sociale étrangère, contraignante : la faible rémunération des travailleurs, le désintérêt de la SOBEPALH pour les cultures vivrières et de tout ce qui aurait pu faire de la coopérative un pôle d'animation sociale. L'ignorance du rôle économique et social des femmes entraîne les paysans à l'exode ou à la clandestinité (vol de régimes) ; les femmes plus particulièrement et l'ensemble de la population ont vu leurs conditions de vie se dégrader depuis dix ans.

x      x

x

## 2ème PARTIE

### L'ECHEC DU PROJET : PROLETARIANISATION ET PAUPERISATION DES FEMMES ?

Nous avons essayé d'aborder les effets du projet sur les femmes à deux niveaux :

\* De leur activité rémunératrice

Le travail sur la palmeraie qu'elles effectuent en remplacement de leurs activités artisanales (supprimées par le projet), est-il plus intéressant pour elles :

- . sur le plan financier ? (stabilité et augmentation du revenu),
- . dans le rythme et les conditions de travail ?
- . dans la maîtrise du procès de production : d'artisans sont-elles devenues manoeuvres ?

\* Dans le travail domestique : les conditions très difficiles dans lesquelles elles effectuaient ce travail se sont-elles améliorées depuis la réalisation des périmètres ?

Les femmes, devant l'évolution de l'économie régionale ont eu des stratégies de résistance, participation ou reconversion. Mais n'y-a-t-il pour elles que des solutions individualistes ? Certaines formes de groupements coopératifs qui se mettent en place dans la région tendent à prouver le contraire.

## A - UNE "MARCHE FORCEE VERS LE SALARIAT" ?

### A.1. Le travail des femmes sur la palmeraie

Depuis leur création, les coopératives ont de plus en plus souvent fait appel aux femmes : la baisse relative de la rémunération des travailleurs sur la palmeraie a provoqué une désaffection des travailleurs masculins qui n'y viennent qu'en dernier recours : ainsi, paradoxalement, dans une région où la main d'oeuvre est abondante, on manque cruellement de bras dans les coopératives ; les régimes ne sont pas toujours récoltés et faute d'entretien, les périmètres se dégradent de plus en plus. Les femmes n'ayant pas toujours les mêmes possibilités de choix que les hommes (elles peuvent difficilement aller travailler loin) forment souvent maintenant près de 50 % de la main d'oeuvre journalière (cf. Annexe A.1.1. Etude de la main d'oeuvre de la coopérative d'Adjan) ; en annexe A.1.2. sont reproduits des extraits d'entretien avec les femmes : bien que ce soient des documents bruts, ils font, plus que toute autre analyse, prendre conscience des problèmes des femmes.

#### A.1.1. Les tâches

Les femmes travaillent à l'entretien de la palmeraie ainsi qu'à la récolte des régimes.

##### a) Travaux d'entretien

. le rabattage est la coupe à la machette de la végétation qui pousse sous les palmiers.

Ce travail, pénible en lui-même, peut devenir très dur lorsque la palmeraie est mal entretenue et prend des allures de brousse épaisse.

. les ronds : il faut nettoyer complètement le sol sur un rayon de 1,50 m autour du palmier.

. les sentiers de récolte qui permettent d'évacuer les régimes coupés vers l'aire de ramassage. Les femmes ne font jamais l'élagage (coupe des branches inutiles de palmiers).

Tous ces travaux peuvent être assimilés au défrichage, travail qui est traditionnellement réservé aux hommes.

#### b) La récolte

Les femmes portent les régimes coupés, depuis les arbres jusqu'à l'aire de ramassage où le camion passera les prendre. Ce transport se fait sur la tête dans des bassines. La bassine de régimes peut atteindre et dépasser 30 kgs. Chaque coupeur est ainsi associé à une porteuse ou une équipe de deux porteuses. Ce travail de partage auquel les femmes sont habituées peut être rendu difficile par le mauvais entretien des sentiers de récolte de la palmeraie.

Si il y a une certaine division du travail (les hommes à l'entretien et les femmes à la récolte), les femmes sont obligées bon gré mal gré de participer aux pénibles travaux d'entretien, faute de main d'oeuvre masculine.

### A.1.2. Rémunération

#### a) Entretien

Le travail est payé à la tâche. Une tâche correspond à une surface définie (ou un nombre donné de palmiers sur laquelle les travaux doivent être effectués). La journée n'est payée que si la tâche est terminée et considérée comme bien faite par les chefs d'équipe et encadreurs ZOPA. La durée du travail pour une tâche dépend des capacités physiques mais aussi de l'état de la palmeraie. En général, elle dure quatre heures et est payée 200 CFA (parfois 225 CFA sur certaines coopératives).

#### b) Récolte

La rémunération se fait à la tâche (200 CFA par jour) en période de basse production ou à la pièce : 5 CFA par régime (mais cer-

taines coopératives ont payé 2,50 CFA jusqu'en mars 1980) : sur certaines coopératives, le coupeur est mieux payé que la porteuse (à travail égal, salaire inégal...).

On remarquera qu'il faut transporter 40 régimes pour avoir 200 CFA soit faire 20 voyages de 20 à 30 kgs. On remarquera aussi que le rythme de travail et la rémunération des porteuses sont fonction de celles du coupeur.

### c) Utilisation du revenu

Plus des 3/4 des femmes cotisent à des tontines. La mise peut être hebdomadaire ou les jours de marché (tous les 5 jours) ou mensuelle. Certaines cotisent à plusieurs tontines.

Ces tontines sont souvent mixtes et la mise varie de 50 CFA par semaine à 1 500 CFA par mois.

Quand elles touchent la tontine, elles achètent :

- . soit des tissus, des plats.
- . soit un stock de produits pour faire le commerce cigarettes, boîtes de conserves, etc...).
- . dans deux cas sur 16, elles aident à l'amélioration de la case.

### A.1.3. Conditions de travail

\* Les femmes se plaignent des travaux d'entretien qui sont trop durs et dangereux (les cas de blessures à la machette ou de morsures de serpents sont fréquents). Les accidents du travail prennent vite des proportions catastrophiques : le secourisme de la coopérative est inefficace (faute de médicaments), il faut souvent faire plusieurs kilomètres jusqu'au dispensaire le plus proche.

L'immobilisation forcée consécutive à un accident prive de ressources les femmes qui n'ont que le travail à la ZOPA pour vivre (c'est souvent le cas pour les veuves et les femmes âgées).

\* Beaucoup de femmes ne viennent sur la ZOPA que pour le portage des régimes : elles évitent ainsi les pénibles travaux d'entretien.

\* La garde des enfants leur pose un gros problème. Souvent pour les travaux champêtres familiaux elles amènent leurs jeunes enfants avec elles ; or, sur la palmeraie, pour des raisons de sécurité, elles ne peuvent faire de même.

La responsable de l'animation féminine à la SOBEPALH, a tenté de créer des garderies sur les coopératives, où chaque coopératrice à tour de rôle s'occuperait des enfants.

Ce projet a échoué pour trois raisons :

- les femmes ne veulent pas confier leur enfant à une personne plus ou moins bien connue, car elle peut être féticheuse.

- la coopérative étant parfois très éloignée de leur village d'origine, les distances à parcourir avec les enfants sont trop longues.

- les coopératives ont refusé de payer une coopératrice pour la garde des enfants, même si les autres femmes partageaient entre elles la tâche de cette travailleuse.

Au cours des entretiens dans les villages à proximité de la palmeraie, les femmes qui ne vont pas ou peu à la ZOPA expliquent :

- que le travail est trop dur et trop mal payé.

- que dans la mesure du possible, elles font du commerce ou ont des activités ménagères, champêtres et artisanales.

- en somme, elles ne voient dans la ZOPA qu'une solution de dernier recours pour avoir un peu d'argent ; quelques unes appuient quand même le fait d'avoir une possibilité de travail et de gain à tout moment.

Mais souvent "on y va quand on ne peut pas faire autrement" : c'est pour cette raison que proportionnellement, la main d'oeuvre féminine compte beaucoup de jeunes filles et de femmes âgées.

#### A.1.4. Rythme de travail

##### a) La participation des femmes au travail sur la ZOPA

Suivant la situation géographique de la coopérative, la proportion de femmes parmi les travailleurs varie beaucoup :

\* Dans les coopératives de l'intérieur, c'est à dire assez enclavée, sans gros marché à proximité, plus de la moitié de la main d'oeuvre est féminine.

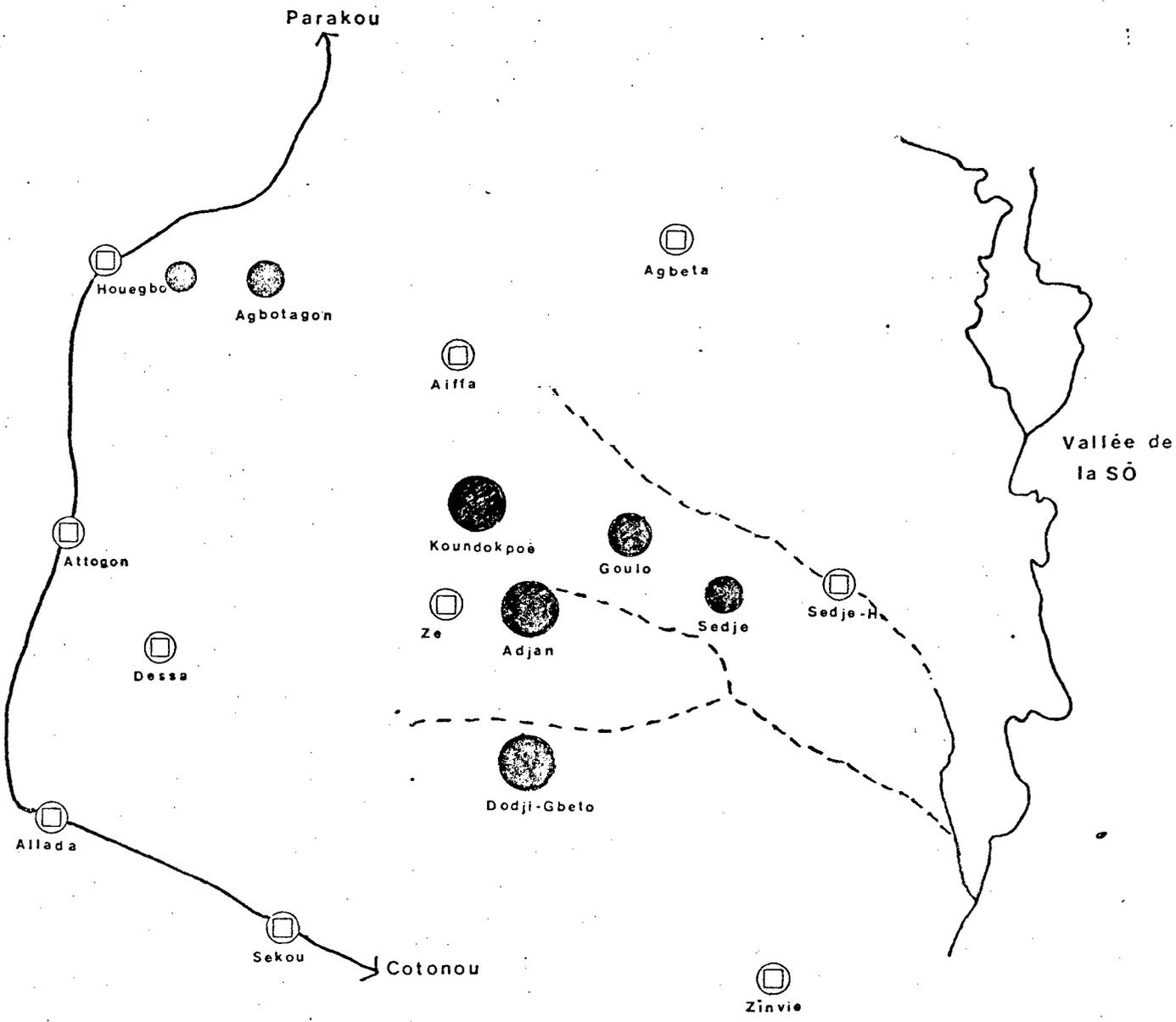
ADJAN	43 %	Pourcentage de journées de travail fournies par les femmes
GBETO	48 %	
KOUNDOKPPE	47 %	

\* Par contre dans les coopératives situées en bordure de la route ou près d'un marché, la participation des femmes sur la ZOPA est nettement moindre :

AGBOTAGON	29 %
HOU EGBO	12 %
SEDJE	20 %

Les femmes préfèrent faire du petit commerce plutôt qu'aller travailler sur la palmeraie, la proximité de la route bitumée favorise une activité commerciale beaucoup plus intense.

PARTICIPATION DES FEMMES AU TRAVAIL SUR LA ZOPA



- marché
- pourcentage de m.o. feminine
- 10-20
- 20-30
- 30-40
- 40-50

De même à SEDJE, le marché assez important et la culture de bas fond offrent des débouchés aux femmes qui, de ce fait, désertent la coopérative. L'activité commerciale quand elle est possible est donc beaucoup plus rémunératrice que le travail sur la palmeraie.

Les femmes disent elles-mêmes : "on va sur la palmeraie quand on ne peut pas faire autrement".

#### b) Variations mensuelles (cf. graphes 1 et 2)

D'un mois sur l'autre, le nombre de jours de travail effectués par les femmes peut varier de 1 à 7. Aussi à ADJAN le minimum est de 210 jours de travail des femmes au mois de janvier et le maximum de 1 432.

La corrélation avec les travaux champêtres est très nette. Les femmes font surtout le semis et la récolte. Elles travaillent sur le champ du mari ou du père (elles ont rarement un champ pour elle), la rémunération insuffisante du travail en palmeraie ne permet pas aux familles de payer des journaliers (un journalier touche entre 300 et 400 CFA par jour, nourri).

Donc la main d'oeuvre quitte la ZOPA en période de travaux agricoles...

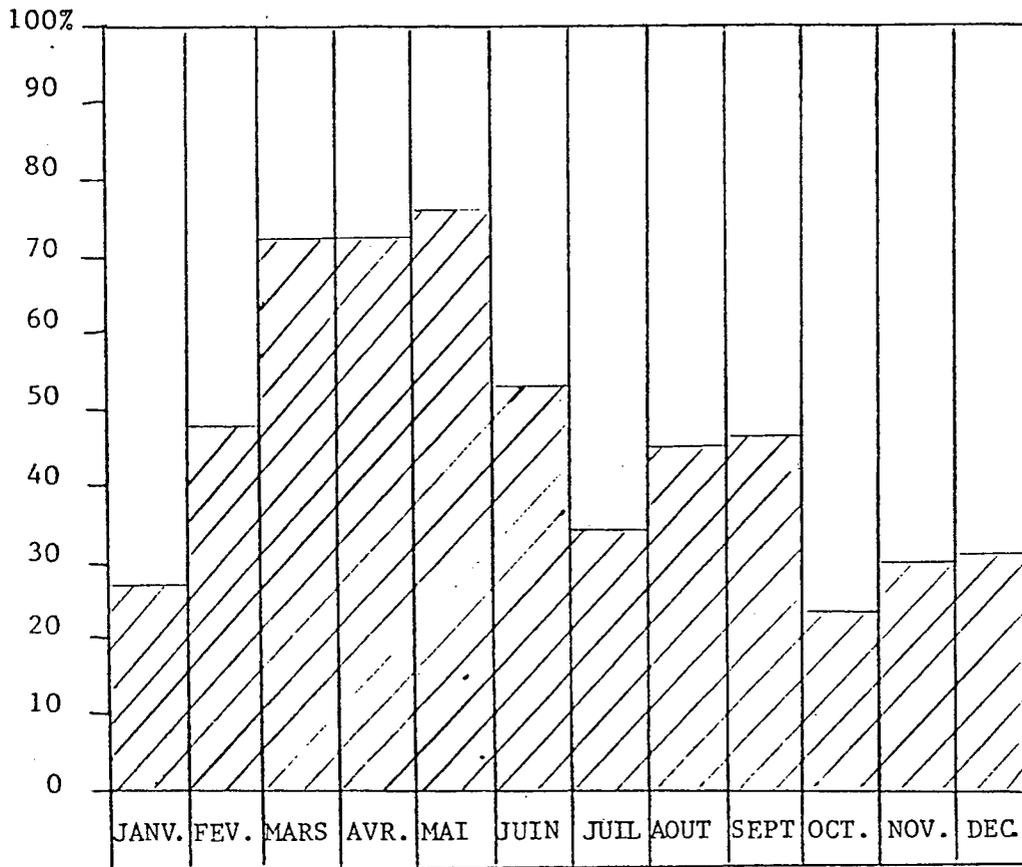
c) Le nombre mensuel de jours de travail fournis par une femme est révélateur du peu d'intérêt qu'elle a à travailler sur la palmeraie.

A ADJAN, en janvier, 97 % des femmes travaillent de 1 à 5 jours par mois ; le mois de travail plus intensif est décembre, où 58 % des femmes travaillent de 1 à 5 jours.

Pendant la grande saison sèche et dans une moindre mesure la petite saison sèche, la main d'oeuvre est disponible et donc vient plus nombreuse et plus régulièrement. Par contre, en période de travaux agricoles, les travailleurs vont aux champs plutôt que sur la ZOPA : l'irrégularité est plus sensible chez les hommes que chez les femmes, car ceux-ci en plus de leur propre champ s'emploient comme journaliers chez les

POURCENTAGE DE JOURNEES TRAVAILLEES PAR LES FEMMES - COOPERATIVE D'ADJAN

ANNEE 1980

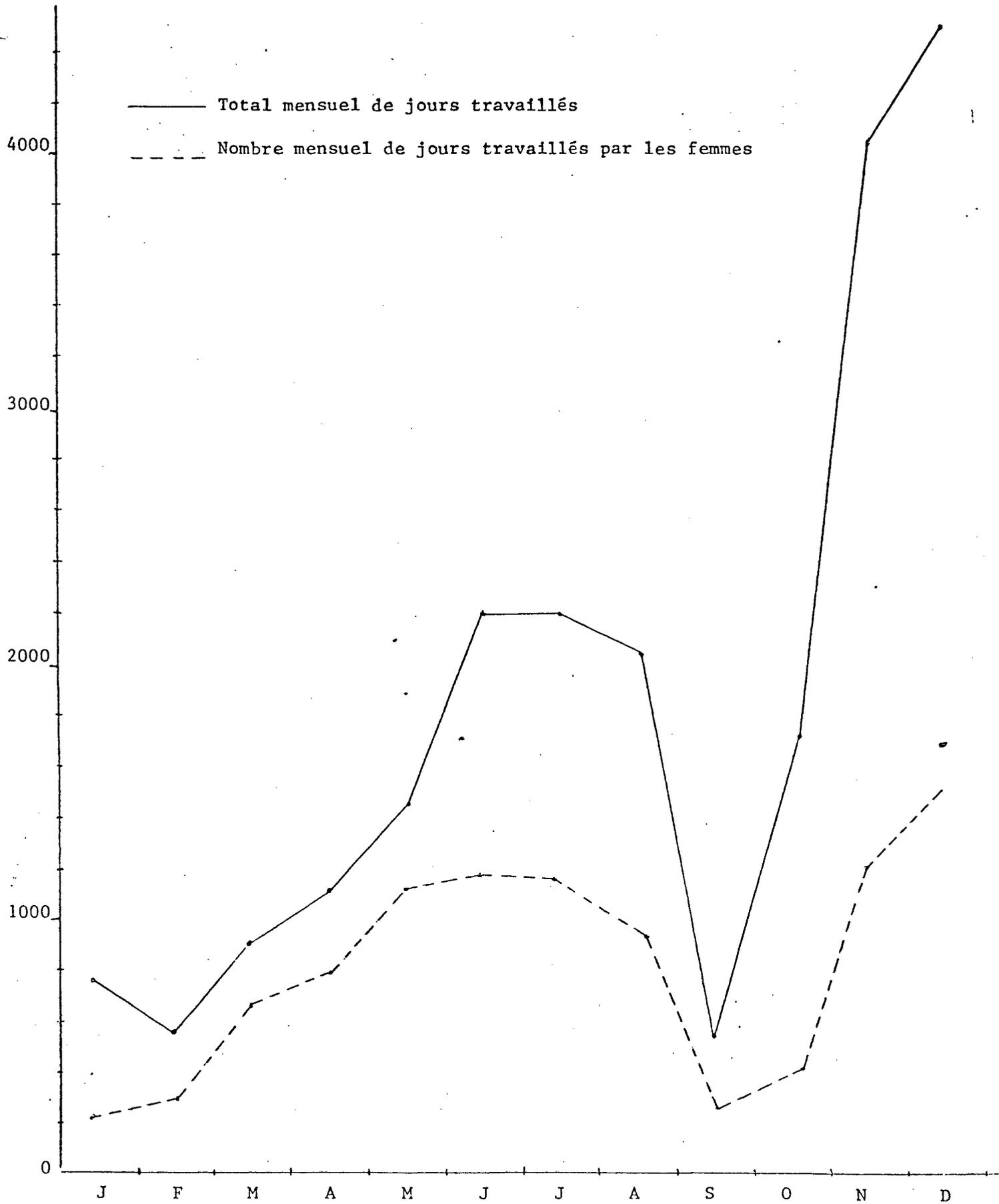


 Femmes

 Hommes

VARIATIONS MENSUELLES DE LA QUANTITE DE MAIN D'OEUVRE

COOPERATIVE D'ADJAN - ANNEE 1980



paysans aisés des alentours. De plus, ils ont une plus grande facilité que les femmes à participer aux migrations temporaires de travail.

### Conclusion

. Dès qu'il y a concurrence avec une autre activité par exemple le commerce, les femmes ne travaillent pas dans la coopérative.

. Les femmes travaillent peu de jours par mois parce qu'elles sont mobilisées par les activités domestiques qui prennent beaucoup de temps. Rien n'a été fait dans ce domaine pour leur faciliter la tâche (voir le problème de l'eau et du bois).

. Au moment des travaux champêtres, elles quittent la ZOPA pour aller travailler sur les champs ou le lot du mari qui ne peut payer des journaliers.

. Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de dépenses supplémentaires et nécessitent une intensité plus élevée de travail.

Donc la main d'oeuvre féminine est nombreuse mais irrégulière car le travail sur la ZOPA est dur et mal payé. Dès qu'une autre activité est possible, les femmes préfèrent quitter la palmeraie.

Seules, une augmentation de la rémunération et une amélioration des conditions de travail ainsi qu'une participation aux responsabilités inciteraient les femmes à venir travailler sur la palmeraie.

## A.2. L'exclusion des centres de décision

Si elles constituent souvent 50 % de la main d'oeuvre journalière, leur absence à tous les niveaux de responsabilités (depuis le chef d'équipe jusqu'au Cadre de la SOBEPALH) saute aux yeux.

### A.2.1. Encadrement

. Aucune femme dans le personnel d'encadrement à quelque niveau que ce soit (à part la secrétaire du CATES...).

. Aucune femmes parmi les coopérateurs permanents.

Les deux obstacles à la participation des femmes sont :

. L'alphabétisation : beaucoup moins de femmes que d'hommes ont fréquenté l'école ou les cours d'alphabétisation.

. Les femmes sont moins disponibles pour un travail permanent sur la coopérative en raison de leurs activités domestiques et familiales qui restent primordiales.

Raisons valables mais qui ne suffisent cependant pas à expliquer l'absence totale des femmes : en fait, il ne leur a jamais été proposé un emploi permanent bien que certaines puissent parfaitement être dans les CE ou caporales. Les travailleuses elles-mêmes n'apprécient pas le fait d'être toujours sous les ordres des hommes.

#### A.2.2. Participation au Conseil d'Administration

L'alphabétisation plus faible et la moindre disponibilité des femmes ne sont pourtant pas des obstacles à leur participation aux Conseils d'Administration. Malheureusement, dans les 14 conseils d'administration (soit 126 membres en principe), on ne compte que 3 ou 4 conseillères et aucune présidente secrétaire ou trésorière (bien qu'elles aient des qualités particulières pour exercer cette fonction). Les femmes regrettent cet état de fait et plusieurs seraient d'accord pour faire partie du Conseil d'administration. Mais reste à savoir où sont les blocages ?

Il semble qu'ici, comme dans d'autres pays ouest africains, l'autorité de tutelle (SOBEPALH) et les hommes opposent une résistance à la participation des femmes. Cette réticence est fondée sur la crainte qu'inspire l'aptitude et la pratique des femmes à une activité économique où compte beaucoup le contrôle du travail et les mouvements d'argent. Aurait-on peur d'une moindre docilité des femmes ?

Cette mise à l'écart des centres de décision à deux principales conséquences :

- c'est certainement une perte pour les coopératives de se priver des capacités de gestion des femmes, qualités que la pratique intensive du commerce a certainement plus développé que chez les hommes.

- comme on n'a jamais sollicité leur participation aux décisions, ni demandé leur avis sur quoi que ce soit, elles ne considèrent la coopérative que comme une administration autoritaire qui occupe de manière illicite leur pays et dont il faut bien s'accomoder, soit en l'ignorant, soit en en tirant partie (y travailler quand on en a besoin, "récupérer son bien", c'est à dire voler des régimes, etc...).

C'est pourquoi, et bien qu'elles fournissent souvent plus de 50 % de la main d'oeuvre employée dans les palmeraies, les femmes ont vis à vis des coopératives autant plus que les hommes des comportements de salariées mécontentes d'être exploitées plus que des réactions de coopératrices.

### A.3. Les travaux champêtres

#### - Sur leur propre champ :

Dans la majorité des cas, avant la création de la coopérative, le mari prêtait une terre à sa femme qu'elle cultivait pour son propre compte et dont elle vendait les produits. La réduction des surfaces cultivables à un lot de 1,5 ha par famille a souvent entraîné la disparition du champ de la femme : il est rare en effet qu'elles disposent d'une parcelle sur le lot. Par contre, elles travaillent sur le lot de leur mari comme sur le champ familial.

La situation de déséquilibre vivrier que connaissent la plupart des attributaires de lot explique facilement ce changement : la pression sur la terre est trop forte et les premières victimes sont les femmes.

- Sur les champs familiaux

Les femmes travaillent sur les champs du mari où elles font surtout le semis et la récolte. Elles reçoivent en échange un cadeau ou une partie de la récolte.

- La pression sur les terres, supprimant de fait le droit d'usage des femmes d'un champ du mari, oblige les plus démunies d'entre elles à s'embaucher comme manoeuvres journaliers sur les champs des gros propriétaires fonciers et/ou d'aller travailler sur la palmeraie.

Conclusion

Dans une région densément peuplée, aux possibilités d'emploi limitées, les palmeraies du périmètre se dégradent faute de main d'oeuvre : le salaire de misère proposé aux travailleurs de la palmeraie n'attire que ceux qui n'ont plus aucune autre possibilité et ceux ou celles qui ont un besoin épisodique, immédiat d'argent : à GBETO par exemple, 50 % des hommes et 54 % des femmes ne travaillent que 1 à 5 jours par mois.

Les femmes qui travaillent sur la palmeraie sont des jeunes filles qui veulent accumuler un petit capital ou des femmes âgées, veuves, sans ressources. Elles n'ont pas d'autre choix. Alors que la coopérative peut être une source de revenu stable et régulier, une organisation maîtrisée par les paysans, elle est (et ressentie comme telle) un appareil bureaucratique qui exploite les paysans, n'ayant même pas tenu les promesses d'améliorations des conditions de vie (puits, dispensaires) qui ont été faites aux paysans au départ afin d'obtenir plus rapidement leur adhésion.

B - LE "SURTRAVAIL" DOMESTIQUE

Si le projet n'a rien fait pour décharger les femmes des charges domestiques qui les mobilisent déjà une grande partie de la journée, il faut bien constater que, malheureusement, dans certains cas, les difficultés se sont aggravées.

## B.1. Le problème de l'approvisionnement en eau et en bois

### B.1.1. L'eau

En saison sèche, l'approvisionnement en eau est le souci majeur des femmes. Dans la région d'ADJAN, elles y passent parfois 4 à 5 heures par jour. En effet :

- . les puits sont rares sur l'ensemble du périmètre,
- . beaucoup de citernes sont vides en milieu de saison sèche parce que mal entretenues (exemple : coopérative de HOUEGBO où ce sont les hommes qui vont en vélo à HINVI chercher l'eau),
- . dans un certain nombre de coopératives, l'autorisation de prendre de l'eau dans les citernes situées près des bureaux n'est donnée qu'aux personnes ayant travaillé le jour même sur la palmeraie.

Cette situation a de graves conséquences :

- . sur le plan sanitaire : l'eau des marigots ou des citernes n'est passaine,
- . les femmes sont mobilisées parfois 4 à 5 heures (dans les plus mauvais cas) pour un travail difficile physiquement,
- . ceux qui pour une raison ou une autre ne peuvent se déplacer doivent acheter l'eau (en février 1981, la grande bassine d'environ 25 litres coûtait de 25 à 50 CFA suivant la région),
- . bien souvent, les travailleurs de la palmeraie n'ont pas d'eau à leur disposition pour se désaltérer,
- . des promesses de creusement de puits, ont été faites au moment de la création de la coopérative (à SEDJE, l'emplacement est choisi et soigneusement gardé, "mais après, ils ne sont plus jamais revenus..."). Cette situation se retrouve à plusieurs endroits : "ils" ont promis des puits, des écoles...". La "sensibilisation" des paysans à la production coopérative n'a pas été faite qu'avec des arguments idéologiques. On a utilisé des promesses d'amélioration de l'habitat et des conditions de vie, afin de faire adhérer la population au projet.

Le bilan des réalisations est nul : par exemple tous les problèmes liés à l'eau (santé, travail pour l'obtenir, impossibilité de faire des petits jardins) sont inchangés ou aggravés depuis la création de la coopérative.

### B.1.2. Le bois

Dans cette région apparemment très boisée, l'approvisionnement en bois de chauffage est assez difficile.

Avant les paysans avaient une partie de leur champ en longue jachère et coupaient le bois pour leur propre consommation ou pour le vendre.

Actuellement, ils n'ont qu'un lot en ZOCA, défriché, ils n'ont plus de bois sur leurs champs et la gestion des zones de reboisement est telle que les coopérateurs ne bénéficient pas directement de ces bois.

Donc maintenant :

- . soit les femmes achètent du bois (à 50 CFA le petit tas...),
- . soit elles vont beaucoup plus loin en couper,
- . soit elles ramassent les branches de palmiers élaguées et les brûlent, mais "c'est pas bon, en saison sèche, ça brûle trop vite et quand il pleut ça ne prend pas".
- . quelques paysans (surtout en bordure de la route) laissent leur lot de ZOCA en friche et coupent le bois pour leur propre consommation ou pour le vendre.

La situation s'est donc dégradée depuis dix ans. L'approvisionnement est plus difficile et la pression sur les zones autour de la coopérative plus forte ce qui permet des spéculations.

## B.2. Les conséquences du déséquilibre vivrier

L'équilibre vivrier des populations concernées par le projet a été rompu et les paysans ont vu leur situation alimentaire se dégrader et devenir déficitaire surtout pour le manioc, le niébé et le maïs. 68 % des personnes interrogées se déclarent en déficit alimentaire (1). Cette situation est d'autant plus dramatique que la rémunération du travail sur la palmeraie n'a pas du tout suivi l'augmentation du prix du maïs : en 1968, le salaire journalier permet d'acheter 6 à 8 kg de maïs, en 1980, seulement 2 à 3 kg (2).

Les hommes ne parvenant plus à fournir la famille en produits de base (rôle qu'ils leur était traditionnellement imparti), les femmes consacrent de plus en plus souvent leurs revenus personnels à acheter du maïs, du manioc ou à aider à l'entretien des enfants. Les responsabilités qui pèsent sur les femmes augmentent avec la perte d'autonomie alimentaire : non seulement elles travaillent sur le lot de la ZOCA, dont le rendement baisse à mesure que la terre s'épuise, mais elles doivent ajouter à leurs obligations ménagères (dues traditionnellement à la famille), le travail sur la palmeraie, à moins qu'elles puissent y échapper et avoir d'autres sources de revenus.

## C - UNE NOUVELLE PLACE POUR LES FEMMES DANS L'ECONOMIE REGIONALE

Face aux bouleversements économiques et sociaux qu'a provoqué la perte des activités traditionnelles, les femmes ont adopté de nouveaux comportements économiques, qui sont plus souvent de la résistance que de la participation aux coopératives et ne vont pas toujours dans le sens de l'intérêt collectif.

---

(1) Près d'une femme sur deux interrogées achète du maïs.

(2) Fourchettes de prix, variant selon la saison, relevées en différents points du périmètre.

### C.1. La perte des activités traditionnelles

- Fabrication de l'huile rouge (extraction artisanale de l'huile de palme).

Avant la création de la palmeraie sélectionnée beaucoup de femmes fabriquaient et vendaient l'huile rouge. La création des coopératives a donc largement amputé ce secteur. Cependant, dans certaines régions, la production se maintient : les régimes proviennent de la palmeraie naturelle ou des coopératives ; ils sont volés après la coupe et revendus aux femmes, ou "récoltés" par les femmes elles-mêmes, faute de l'être par la coopérative. Ce problème de la concurrence entre l'huilerie et une activité traditionnelle de transformation a été souligné dans les études initiales. Mais rien n'a été fait pour la reconversion et l'orientation des femmes vers d'autres activités, ce qui a entraîné la clandestinité de la fabrication artisanale de l'huile dans les régions où cette activité s'est maintenue.

- La Sobadi. *Sodiabi*

C'est un alcool de palme fabriqué à partir de la sève recueillie après avoir abattu l'arbre.

Le palmier est acheté 1 000 CFA chez un paysan, abattu et la sève recueillie. Les femmes participent à la distillation et à la vente de l'alcool. Pratiquée de manière intensive, cette activité constitue une menace pour la palmeraie naturelle d'autant plus que la pression sur celle-ci s'est renforcée depuis la création de blocs de palmeraie sélectionnée.

- Le Gari.

Le gari est la farine de manioc. La matière première s'étant faite plus rare, beaucoup de femmes en ont abandonné la fabrication sauf quand celle-ci a été relancée dans le cadre du G.R.V.C. (1).

---

(1) G.R.V.C. : Groupement révolutionnaire à vocation coopérative animé par le CARDER de l'Atlantique.

A cette liste s'ajoutent les produits de cueillette ou cultures fruitières dont les arbres ont été arrachés lors des opérations de défrichement (afin de permettre l'utilisation de la culture attelée).

Parmi leurs activités multiples, dont la plus importante était certainement la transformation des régimes de palme, les femmes en ont donc vu un certain nombre supprimées ou court-circuitées par le projet. Leurs capacités de reconversion sont-elles aussi importantes ?

## C.2. Les stratégies des femmes

Les réactions à la création des coopératives ont toutes un point commun, l'hostilité, à la limite l'indifférence, au projet. Aucune des femmes rencontrées n'était satisfaite du projet à l'heure actuelle : en effet, un certain nombre y était plutôt favorable au départ. La reconversion souvent difficile a rendu les femmes mécontentes vis-à-vis de la coopérative et elles sont parfois obligées pour subsister de se livrer à des activités clandestines, comme le vol des régimes pour la fabrication de l'huile.

### C.2.1. Le commerce vu comme planche de salut

La réussite féminine passe d'abord par le nombre d'enfants puis par la réussite commerciale. Cette idéalisation du petit commerce est particulièrement accentuée sur le périmètre : la perte d'activités artisanales et le manque d'intérêt pour le travail sur la palmeraie incite les femmes à porter tous leurs efforts sur constitution d'un petit stock de marchandises ; leur petit capital de départ peut provenir d'une partie de la dot que prête le mari ou de la tontine quand elles y ont cotisé suffisamment. Pour les jeunes filles, le travail sur la palmeraie est moyen d'essayer d'accumuler cet argent ; quelques unes y parviennent, n'ayant pas la charge d'une famille mais dès qu'elles le peuvent elles abandonnent ce travail harassant et mal payé.

D'ailleurs, l'activité commerciale a de grandes conséquences sur le travail en ZOPA : les coopératives près de la route ou de centres commerciaux importants ont beaucoup moins de main d'oeuvre féminine (exemple : SEDJE, AGBOTAGON, HOUEGBO...)(1). Par contre, les femmes habitant au centre du périmètre, dans une région enclavée déplorent leur isolement et le manque de débouchés pour les marchandises.

### C.2.2. Les solutions extrêmes : la clandestinité ou le vol

Quand les activités artisanales ont été supprimées, que le travail sur la palmeraie ne permet pas de survivre, que le commerce est impossible et que le mari ne dispose pas de champs à l'extérieur du périmètre, les femmes sont contraintes de récupérer une partie de la production sur la palmeraie moderne (où souvent la récolte n'est pas faite) pour remplacer celle de la palmeraie naturelle : elles fabriquent ainsi l'huile rouge artisanale qu'elles écoulent facilement sur les marchés locaux ; en effet, l'huile industrielle, bien que meilleur marché, est moins appréciée des consommateurs et se trouve difficilement (ce n'est pas le plus petit paradoxe, alors que l'huilerie est à quelques kilomètres).

Les femmes participent rarement directement à cette collecte ; c'est leur mari qui leur rapporte ou bien elles l'achètent à des cueilleurs clandestins.

Un exemple particulièrement frappant est celui de la coopérative de GBETO, symbole de l'échec d'une coopérative : dans cette région les paysans seraient, nous-a-t-on dit, particulièrement voleurs, individualistes et allergiques à l'idée de coopérative (cf. Annexe C.2.2. : Analyse des causes du vol sur les coopératives par R.M. ROCHETTE).

Le vol avant d'être une cause de l'aggravation de la situation des coopératives est surtout une conséquence de l'échec du projet : généralisé dans les coopératives du Sud, il n'est une pratique naturelle, mais la réponse obligée de coopérateurs ou paysans trop mal payés après qu'on leur ait confisqué leurs terres et supprimé ou réduit des activités traditionnelles qui les faisaient vivre.

---

(1) L'importance du secteur commercial dans la zone est due à SEDJE DENOU (45 %) et à HOUEGBO (50 %). Les femmes occupent seules 96 % des emplois commerce et services dans lequel les hommes ne jouent un certain rôle qu'à HOUEGBO où il y a quelques grosses boutiques et quelques bars.

### Conclusion

Les opinions avancées par les femmes et les résultats des enquêtes faites concordent quant aux effets de la création à partir de 1964 des coopératives de palmiers à huile dans le périmètre de HINVI.

- Le travail sur la palmeraie offre une possibilité d'emploi qui aide à maintenir les jeunes et la population au pays et permet de gagner un peu d'argent quand il n'y a aucun moyen sur place.

- Mais ce travail est trop souvent dur et toujours mal payé et avec retard.

- Fréquemment la création des ZOPA et ZOCA a mis en cause l'équilibre vivrier des familles, a supprimé les bases productives de certaines activités féminines et a obligé les femmes autant et plus que les hommes à prendre des voies clandestines pour continuer des activités rémunératrices nécessaires à la satisfaction de leurs besoins comme à celle de l'ensemble des populations locales.

- Egalement grave est le regret des femmes hors de toute responsabilité dans la gestion coopérative alors que la création des coopératives a durement alourdi leurs tâches domestiques et ne leur a apporté aucune amélioration sur des questions majeures, la santé, l'éducation et l'avenir de leurs enfants.

- Leurs conditions de travail et de rémunération dans la coopérative confortent leur sentiment d'être reléguées au rang de salariées exploitées et méprisées qui visent la disparition de leur autonomie économique et sociale en même temps qu'elles ressentent l'accroissement de la dépendance de leur mari ou de leur fils vis-à-vis de la SOBEPALH, de l'encadrement et de la bureaucratie coopérative.

- Travailleuses et habiles à tirer profit du système marchand, elles admettent et comprennent d'autant plus mal d'être rejetées du circuit productif économique et social des coopératives qu'elles constatent que celui-ci est en crise croissante.

- Contraintes à un travail plus dur et à des activités aujourd'hui clandestines ou semi-clandestines, elles ont des réactions de désespoir ou de révolte quand elles-mêmes, leur mari ou leurs enfants sont assurés d'être des ignorants et de ne pas avoir d'esprit collectif et coopératif.

## D - LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

### D.1. La prise de conscience de la SOBEPALH des problèmes des femmes et les tentatives de les résoudre

#### D.1.1. L'ère révolue de l'animation féminine

##### D.1.1.1. L'animation féminine

Alors que la SOBEPALH s'appelait encore SONADER, les problèmes des femmes apparus dès la création des coopératives ont retenu l'attention de la direction à Porto Novo : un service animation féminine doté de quelques moyens financiers et de personnel a mené, sous la direction d'une responsable très dynamique, plusieurs actions sur le périmètre :

- Intervention pour stimuler l'alphabétisation des femmes,
- Création de groupements de production "hors filière palmier", c'est à dire des productions ou transformations agricoles de cultures annuelles (maïs, manioc, jardinage, etc...).

#### D.1.1.2. Les groupements de femmes de la SOBEPALH

##### a) Organisation

Sous l'impulsion de la responsable à l'Animation Féminine à la SOBEPALH, plusieurs groupements de femmes ont ou avaient été créés dans les coopératives.

Les premières expériences d'animation et de regroupements des femmes avaient trois objectifs :

- Education sanitaire (surtout axée sur les soins des jeunes enfants),
- Education nutritionnelle,
- Organisation collective d'une production (par exemple le gari ou des jardins...).

Le groupement composé de 4 à 6 femmes avait à sa tête, un bureau élu (Présidente, Vice-présidente, Trésorière, Responsable de pharmacie).

Trois animatrices avaient été affectées à la SOBEPALH pour les coopératives de grand HINVI afin d'organiser et de lancer les groupements :

- Deux dans les coopératives de AGON et de KPOE pour conduire une "opération gari",
- Une dans la coopérative de HOUEGBO, pour une "opération jardin".

#### b) "L'opération gari" à AGON

##### \* Organisation

Cette opération a débuté en octobre 1972 et a duré trois ans.

Les femmes disposaient d'un fonds de roulement prêté par la coopérative qui leur a permis au départ d'acheter le manioc chez les producteurs.

Ce fonds était géré par les femmes elles-mêmes.

Le produit de la vente du gari était réparti au prorata des jours de travail effectués par chaque femme.

##### \* Transformation

Le travail de transformation du manioc en gari se faisait collectivement dans un bâtiment prêté par la coopérative. Un ou deux jours par semaine étaient réservés à cette activité.

### \* Commercialisation

La commercialisation fût la principale difficulté à laquelle se sont heurtés les deux groupements de AGON et de KPOE.

Les débouchés sur les marchés locaux ou avoisinants étant trop réduits, les groupements devaient expédier le gari plus loin, vers les zones urbaines. N'ayant aucun moyen de transports, les coopératives ont demandé à la SOBEPALH de transporter du gari dans des camions de l'usine qui circulaient à vide. Il est regrettable que la SOBEPALH ait refusé d'aider les groupements à évacuer leur production : une année (1976) où la production a été particulièrement importante, le gari est resté invendu, le groupement s'est endetté, et l'année suivante le déficit n'a pu être comblé à cause de la sécheresse : les paysans ayant eu une très faible récolte de maïs ont gardé le manioc pour leur propre consommation. Le groupement a ainsi fait faillite.

#### c) "L'opération jardin" à HOUEGBO

Le groupement exploite un jardin situé sur un champ prêté par la coopérative. Chaque femme a une parcelle dont elle est responsable mais elles décident d'un jour fixe pour travailler toutes ensemble. Après la vente des produits, chaque femme remet une certaine somme dans la caisse commune pour l'achat des semences.

Malgré de gros problèmes techniques dûs au manque d'eau (et qui n'a pas permis de faire toutes les réalisations prévues) le groupement continue à fonctionner après le départ de l'animatrice.

Cette opération s'est accompagnée de cours d'alphabétisation, éducation sanitaire et activités ménagères (couture, broderie) menés à bien par une animatrice très dynamique.

#### D.1.1.3. Conclusion : un bilan négatif

Ces groupements ont bien démarré et les femmes dans l'ensemble ont été ou sont contentes de cette forme d'organisation. Mais il semble que tout n'ait pas été fait pour les aider à surmonter certaines difficultés

qui dans le cas de l'opération gari ont conduit le groupement à la faillite. Actuellement, la SOBEPALH a abandonné toute action en matière d'animation féminine. Les trois animatrices qui travaillaient sur le périmètre ont été affectées au CARDER. (L'Etat demandait à la SOBEPALH de payer les animatrices et la société a refusé).

Cette inertie n'aurait-elle pas pour raison profonde d'éviter toute action qui risque de démobiliser la main d'oeuvre féminine de la ZOPA ? Certaines interviews d'encadreurs et directeurs le donnent à penser.

Le bilan de l'animation est donc bien mince ; pour positives qu'aient été ces initiatives, elles ne résolvaient pas réellement les problèmes des femmes :

- en regroupant les femmes autour d'activités traditionnelles, on ne touchait pas au noeud du problème qui était leur participation aux coopératives.

- à la merci de la société de tutelle (SOBEPALH) qui payait les animatrices, disposait de moyens de fabrication et de commercialisation, ces groupements qui allaient contre l'intérêt de la SOBEPALH car ils démobilisaient la main d'oeuvre féminine de plus en plus nécessaire sur la palmeraie, étaient voués à la disparition : avec l'aggravation des difficultés que connaissait le projet, le vernis social et progressiste que se donnait la SOBEPALH s'est écaillé. Mais ce n'est pas pour cela que la main d'oeuvre allait affluer sur la palmeraie.

#### D.1.2. Les solutions radicales : la mécanisation

Ayant désormais abandonné toute action auprès des femmes, la SOBEPALH cherche à résoudre ses problèmes de main d'oeuvre par la technique (1) : dans cette région densément peuplée où les occasions de travail ne sont pas si abondantes, la SOBEPALH envisage de mécaniser la production sur la palmeraie plutôt que d'ajuster ses salaires de misère aux salaires moyens des journaliers (2)(qui pourtant n'ont rien de fabuleux).

---

(1) Le manque de main-d'oeuvre est, rappelons-le, la cause principale de la production dérisoire sur les palmeraies.

(2) Le salaire journalier du manoeuvre agricole chez les propriétaires privés ou les fermes d'Etat sont facilement le double du salaire journalier sur la palmeraie.

Cette solution, non seulement coûteuse sur le plan économique et risquée sur le plan technique, serait bien la conclusion de la dénaturation du projet initial : les paysans, se sentant déjà spoliés de leurs terres, n'auraient plus la maigre compensation de venir travailler sur la palmeraie en cas d'urgence (besoins monétaires immédiats pour les fêtes, les funérailles, ou acheter de la nourriture).

## D.2. Les groupements du CARDER

### D.2.1. Un contre-exemple

Ayant trop souvent entendu que les femmes ne pouvaient pas se regrouper pour travailler collectivement et que c'était leur mentalité individualiste qui était la cause principale de l'échec de leur intégration dans les coopératives, nous nous sommes intéressés à d'autres formes de coopératives, tenues par des femmes dans le même contexte économique et social que celui du projet : ces groupements sont à la périphérie du périmètre et concernent donc la même population.

### D.2.2. Les réalisations

A proximité des coopératives se sont créés plusieurs G.R.V.C. (Groupements révolutionnaires à vocation coopérative) sous l'impulsion du CARDER de l'Atlantique avec l'appui du projet bénino-allemande développement rural.

L'étude du groupement de GBETO (à proximité de la coopérative de DODJI GBETO) a permis d'analyser son fonctionnement et de recueillir les opinions des femmes sur le travail dans le groupement et ses avantages ou inconvénients par rapport au travail en palmeraie.

#### \* Fonctionnement du groupement

Créé en 1979, le G.R.V.C. comporte 45 membres (37 femmes et 8 hommes), une présidente et une secrétaire.

Il est supervisé par une animatrice (travaillant sur plusieurs groupements à la fois).

Une partie du manioc est produite par le champ collectif villageois et le reste est acheté aux paysans des villages alentours.

L'organisation du travail est à peu près identique à celle des anciens groupements de la SOBEPALH : les femmes se réunissent tous les cinq jours pour la fabrication du gari et sont payées en fonction du nombre de journées de travail qu'elles ont fournies.

La vente du gari a lieu sur place (ce groupement n'a apparemment pas de problème d'écoulement de sa production) et une partie de l'argent est gardée pour l'achat du manioc.

Le G.R.V.C. a obtenu des subventions et des prêts d'équipements\* :

- bâtiments pour la préparation du gari,
- râpe pour le manioc,
- puit qui sert à tout le village.

Ce groupement est trop récent et les données recueillies insuffisantes pour en estimer la rentabilité économique.

\* Mais les réflexions des femmes qui comparent le G.R.V.C. au travail en ZOPA sont très significatives :

- "ici, c'est une association, c'est pour le village",
- "on est payé selon son travail",
- "le travail est plus intéressant qu'à la ZOPA",
- "il n'y a pas de chef d'équipe, c'est l'animatrice qui nous aide à organiser le travail".

Leur mauvaise opinion du travail sur la ZOPA est accentuée par le fait qu'elles tiennent la coopérative pour responsable du déficit vivrier : "avant l'arrivée de la coopérative, on avait des champs en pagaille, on n'était pas obligé d'acheter de la nourriture".

---

\* entre autre du F.D.V. : Fonds de développement villageois.

Donc ces femmes s'intègrent mieux au groupement coopératif :

- parce qu'elles ont des responsabilités et qu'elles font elles-mêmes la gestion de la caisse commune, (elles comprennent qu'une partie du produit de la vente doit être mise de côté pour l'achat du manioc, les remboursements, etc...), donc elles n'ont pas des revendications de salariées comme vis-à-vis de la coopérative SOBEPALH,

- elles soulignent aussi les améliorations que le G.R.V.C. a apportées au village en permettant la construction d'un puits, d'un grenier à maïs, etc... "Le G.R.V.C., ça ne donne pas beaucoup plus d'argent qu'à la ZOPA, mais ça profite mieux au village".

Ce rapide aperçu apporte la preuve, si il en était encore besoin, qu'il n'y a pas "d'obstacle mental", effaçable par l'autorité et l'éducation idéologique, à la participation des femmes à un développement rural privilégiant les formes collectives, mais qu'il y a des potentialités importantes ainsi que des freins et des contraintes qu'il faut connaître pour que les efforts pour le développement apportent des résultats positifs.

### D.3. En guise de conclusion : quelques conditions pour la participation des femmes

Si nous nous éloignons un peu du projet Grand HINVI, dont les problèmes et les solutions possibles (réformes de structures) ont été largement étudié dans le cadre de la mission (voir conclusion du rapport cité dans la première partie), nous pouvons ici énumérer quelques contraintes et conditions favorables à la participation des femmes aux opérations de développement. Nous reprenons ici largement les observations de F. BREMER (cf. bibliographie).

#### D.3.1. Freins et contraintes

"Les femmes peuvent beaucoup moins que les hommes observer une régularité et continuité de travail, pourtant indispensable pour les cultures champêtres. Elles doivent souvent encore observer beaucoup d'interdits de travail; surtout pendant leurs règles, les grossesses, le deuil, la naissance (jusqu'à six mois) et certains jours de cérémonies vaudou ou

Viennent ensuite les visites fréquentes des femmes à leurs familles d'origine et les nombreuses cérémonies auxquelles elles doivent assister. Et, à la différence de beaucoup de peuples des savanes qui fêtent leurs cérémonies presque toujours dans la saison morte, les peuples du Sud-Bénin s'en soucient fort peu. Le problème général de la province est moins un manque absolu de terre, qu'un faible taux d'occupation. A part des interdits, les femmes ne travaillent pas les dimanches et les jours de marché - elles visitent souvent plusieurs marchés par semaine. Or, le commerce et le transport sont, comme les activités de transformation, un travail social nécessaire correspondant à une division sociale de travail fondée par l'évolution historique. Celle-ci ne peut pas être profondément modifiée. On devra au contraire veiller à ce que les nouvelles activités ne mettent pas en cause l'accomplissement de ces fonctions importantes. Vu sous cet angle, les coopératives féminines se consacrant à la culture du maïs ne semblent pas bien viables et désirables et du moins ne peuvent jamais atteindre le même rapport producteurs/superficie que les groupements des hommes. La tentation ou même la nécessité d'employer des manoeuvres y serait considérable.

C'est pourquoi il semble économiquement plus prudent d'intégrer les femmes dans des coopératives existantes où elles peuvent accomplir leurs tâches traditionnelles (semis, sarclage, récolte - selon le cas) mais sont payées correctement d'après un système de pointage. Or, aussi ceci n'est pas sans problèmes : travailler pour le mari et travailler pour un groupement constituent deux choses différentes et on rencontre souvent de fortes réserves contre les groupements mixtes des deux parts : bien que le respect de la femme d'autrui soit rigoureux, les hommes craignent "la reproduction", les contacts de leurs femmes avec d'autres hommes. Pour la même raison, il est parfois difficile de faire encadrer les femmes par les encadreurs. Quant aux femmes, elles craignent d'être trompées au décompte et préfèrent organiser leur propre groupement. Pourtant, le caractère de certains travaux rend désirable la participation d'hommes.

### D.3.2. Conditions favorables

A part les contraintes socio-économiques, il existe certaines conditions favorables.

Tout d'abord, les multiples activités productives permettent de toucher directement l'intérêt des femmes et on n'a pas besoin de leur octroyer de nouvelles activités.

Ensuite l'indépendance économique relative des femmes et la séparation des budgets contribuent à la motivation assez grande des femmes pour les activités rémunératrices.

En plus, chez les femmes d'un village, qui n'appartiennent pas à la même unité parentale avec ses hiérarchies et obligations fixes, il y a souvent plus de cohérence spontanée, née de leur situation commune, que chez les hommes. Il est néanmoins à souligner que ceci peut varier d'un cas à l'autre parce que l'on entend souvent les hommes dirent : "les femmes se disputent trop", "où il y a des femmes, il y a la bagarre", etc...

### Conclusion

\* L'intégration des femmes dans les projets de développement rural est une préoccupation récente, consécutive malheureusement à l'échec de certains projets et au constat de la dégradation des conditions de vie des populations concernées.

Mais à l'heure actuelle, peu de services de vulgarisation s'adressent directement aux femmes si ce n'est pour enseigner (ce qui est aussi fondamental) des principes d'hygiène et de nutrition. De plus, les agents techniques sont masculins et ne prêtent pas attention au rôle des femmes dans l'agriculture (soit qu'ils les méprisent ou bien ne puissent traiter avec elles, en fonction des normes sociales en vigueur).

\* Une priorité : alléger le travail domestique

Aucune participation efficace et régulière des femmes à un projet de développement ne peut être assurée tant que celles-ci passeront 8 à 10 heures par jour aux tâches domestiques, essentiellement pour s'approvisionner en eau et en bois. De même sur le plan sanitaire, tous les cours d'hygiène alimentaire resteront lettre morte si les paysans doivent continuer à boire l'eau des marigots telle quelle.

\* Le développement des activités économiques des femmes au niveau de la production et de la transformation peut se faire sur la base d'activités déjà existantes, par exemple (1) :

" - l'intégration des femmes dans des coopératives existantes se consacrant aux cultures des champs, en tenant compte de la division de travail entre hommes et femmes,

- regroupement des femmes et création d'unités de jardinage au sein des groupements existants ou en dehors d'eux (des coopératives englobant toutes les unités de production en seront le but final) ; intégration, si possible, de certains produits de cueillette,

- la création d'unités d'élevage, de préférence aviculture, élevage de porcs et de cabris dans les mêmes conditions."

Au niveau de la transformation :

La création d'unités de transformation modernisées, séparées ou intégrées dans des coopératives existantes. Ceci concerne surtout la fabrication du Gari, de l'huile, de savon et du sel, mais aussi toutes les autres activités localement restreintes peuvent être prises en considération.

Mais si la transformation artisanale d'huile de palme donne un produit de meilleure qualité avec des débouchés sur les marchés locaux assurés, il ne faut pas oublier qu'on perd environ 40 % de l'huile par ce procédé (contre 10 % par la fabrication industrielle) et que le travail fourni est considérable. Ces deux filières de fabrication ne peuvent manquer de rentrer en concurrence (ici cela concerne plutôt l'approvisionnement

---

(1) Source : BREMER (cf. bibliographie)

que les débouchés) ; il s'agit donc d'un choix relevant de la politique économique.

\* Utilisation du revenu

Problème majeur au Sud du Bénin comme dans beaucoup de sociétés rurales africaines. La consommation ou la destruction des revenus au cours des fêtes, mariages et cérémonies empêche une accumulation productive déjà potentiellement faible (étant donné le degré de ponctions opérées sur le surplus en milieu rural).

Ici aussi, le développement et l'extension des caisses d'épargnes traditionnelles (tontines) sont certainement le meilleur moyen de canaliser l'épargne rurale pour le développement rural.

Ce projet de développement rural au Bénin fut particulièrement intéressant à étudier, étant donné l'originalité de la conception et l'intérêt des structures mises en place ; il ne comportait pas de vices initiaux ayant l'amplitude de ceux qu'on retrouve dans tous les grands projets. Mais le dérapage a engendré déceptions et colère qui sont à la mesure des espoirs engendrés. Ces hommes et surtout ces femmes, mis sous tutelle (au propre comme au figuré) de la SOBEPALH se sentent dépossédés et surexploités. N'ayant aucune maîtrise de l'organisation coopérative, ils ont, vis-à-vis de celle-ci, des réactions revendicatrices collectives (tentative de création d'un syndicat) ou individuelles (vol).

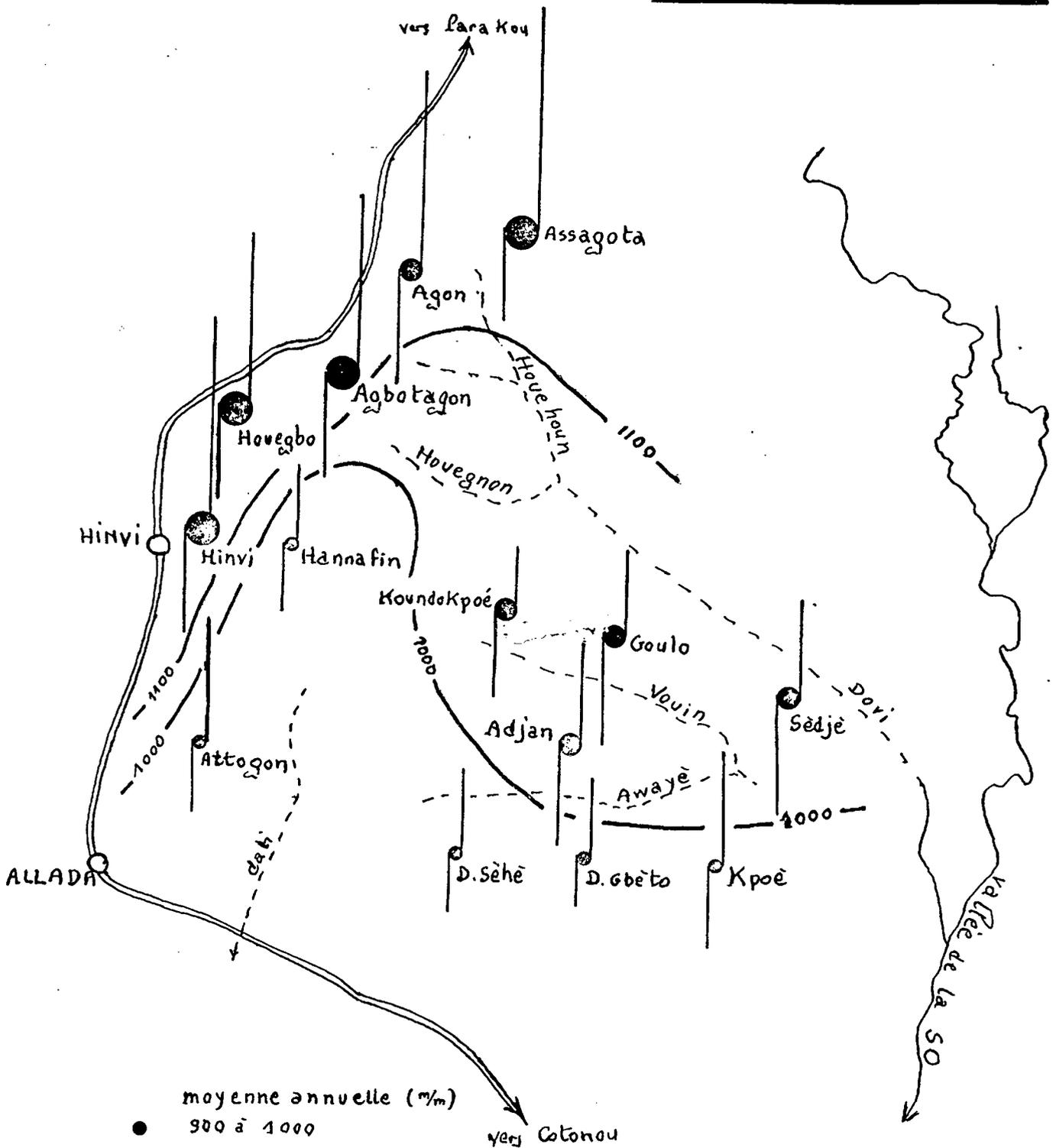
Un autre projet, partant de l'organisation des paysans (auto-promotion paysanne) avec des moyens ridiculement faibles, par rapport à celui de Grand-Hinvi réussira-t-il à améliorer les conditions de vie de la population ? (1). C'est le pari que lance Solidarité Paysanne au Zaïre où paysans et paysannes, animateurs et animatrices recherchent ensemble des solutions pour améliorer leur organisation et leurs conditions de vie et de travail.

---

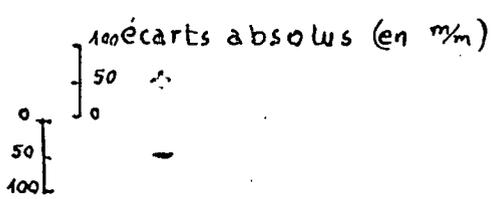
(1) Puisque, par rapport aux femmes, cela reste l'objectif central de notre étude. L'impact du projet au niveau de l'économie nationale étant laissé de côté.

## ANNEXES

# CARTE PLUVIOMETRIQUE.



- moyenne annuelle (mm)  
900 à 1000
- 1000 à 1100
- 1100 à 1200



1100  
1000

limite hypothétique de zone pluviométrique.

Ière PARTIE - Annexe C.2.1.

Utilisation du revenu des travailleurs sur la palmeraie

L'argent gagné sur la ZOPA sert à la satisfaction des besoins courants réguliers : tontine, achats alimentaires, vêtements, etc...

- Achats alimentaires :

Le bilan vivrier est déficitaire pour la majorité des coopérateurs, 58 % consacrent une partie de leurs gains à des achats de céréales surtout (hommes et femmes y participent). Le tableau suivant montre très nettement la chute catastrophique de leur pouvoir d'achat.

	1968	1970	1975	1980	Moyenne	Evolution 68/80
Maïs	15/20	35	70	65/125	100	x 5
Manioc	3,5	-	-	30	30	x 8
Gari	15/20	-	70	150	125	x 8
Arachide	15	-	-	60	60	x 4
Niébé	20	-	-	60/80	60	x 4
Huile de palme	37/40	-	110	150	150	x 4
Engrais	27			84		
Equipement culture attelée			100.000	200.000		x 2
Salaire journalier palmeraie	125	125		200		x 1,6
Prix d'achat de la SOBEPALH kg/régime	2,8	(3,8)	5,68	5,68		x 2

- La Tontine

62 % des travailleurs sur la palmeraie cotisent à une ou deux tontines (bi-hebdomadaire, bi-mensuelle ou mensuelle) dont le rapport peut varier de quelques milliers à quelques dizaines de milliers de francs CFA. Cette épargne permet à la fois d'éviter l'émigration temporaire et d'obtenir un petit capital utilisé souvent pour la construction (par les hommes) et pour le commerce (pour les femmes).

- Autres dépenses

Le reste du salaire est utilisé pour l'achat de vêtements, d'ustensiles de cuisine, etc... mais aussi pour les cérémonies qui "consomment" une part importante de l'épargne et du surplus.

Le travail sur la zone de palmeraie devrait donc procurer un revenu qui assure les besoins essentiels : la stagnation de la rémunération et l'augmentation des prix ont provoqué une dégradation du niveau de vie et une fuite de la main-d'oeuvre vers des emplois mieux rétribués.

x     x

x

## 2ème PARTIE - Annexe A.1.1.

### Etude de la main d'oeuvre de la coopérative d'Adjan

#### Les travailleurs sur la ZOPA

Le dépouillement des feuilles de paye pour l'année 1980 fournit les renseignements sur les points suivants :

- variation de la main d'oeuvre d'un mois sur l'autre (tant du nombre de travailleurs que du nombre de journées de travail),
- rythme de travail des coopérateurs (nombre de personnes qui travaillent de 1 à 5 jours, etc...),
- la répartition par sexe qui varie d'un mois sur l'autre.

Les résultats sont récapitulés dans le tableau page suivante.

Les variations mensuelles de la présence de la main d'oeuvre varient de 21 coopérateurs par jour en septembre à 181 en décembre.

Le lien est très net avec le calendrier des travaux champêtres. Le défrichage, la préparation du terrain et le sarclage sont effectués essentiellement par les hommes. Les périodes de semis et de récolte du maïs, qui occupe 80 % des terres, mobilisent surtout les femmes. Le nombre de jours travaillés par les femmes sur le nombre de jours total travaillés dans le mois varie de 76 % en mai à 23 % en octobre.

Pour les mois de mars, avril, mai et juin, plus de 68 % de la main d'oeuvre est féminine. Les hommes sont, à cette époque, occupés aux travaux de préparation du sol. La situation est inversée en octobre, novembre, décembre et janvier, où les femmes ne font que 28 % des journées travaillées.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nombre total de journées travaillées	775	576	895	1 095	1 446	2 191	2 201	2 054	547	1 729	4 021	4 711	22 241
Nbre de jours travaillés par les femmes	210	274	643	785	1 112	1 173	1 166	939	257	404	1 207	1 492	9 662
% jours travaillés par les femmes	27 %	48 %	72 %	72 %	76 %	53 %	34 %	45 %	46 %	23 %	30 %	31 %	43 %
% de femmes qui travaillent 1 à 5 jrs	97 %	71 %	60 %	74 %	57 %	61 %	78 %	81 %	89 %	71 %	64 %	58 %	
Nbre moyen de coop/jour	28/j	22/j	33/j	40/j	55/j	84/j	124/j	79/j	21/j	64/j	154/j	181/j	

RECAPITULATIF DE REPARTITION DE LA MAIN D'OEUVRE

Au total, les femmes effectuent 43 % des journées de travail. Mais le déséquilibre dans la répartition mensuelle pose des problèmes pour certains travaux (par exemple, pour la récolte, le portage se fait par les femmes et la coupe par les hommes).

Le rythme de travail (nombre de travailleurs qui viennent de 1 à 5 jours par mois ou plus) est beaucoup plus intensif en novembre et décembre. Il n'est pas rare de voir des hommes qui font 40 jours de travail en un mois, ce qui veut dire que certains ont fait une double tâche. Cette intensité du travail est peut-être due aux besoins d'argent pour la fête de fin d'année ainsi qu'à une plus grande disponibilité de la main d'oeuvre.

La proportion de femmes qui travaillent de 1 à 5 jours par mois varie de 57-58 % (mai et décembre) à 97 % (janvier). Donc la main d'oeuvre est très irrégulière et la majorité des travailleurs ne vient pas plus de cinq jour par mois sur la ZOPA.

### Conclusion

Le nombre de travailleurs présents sur la ZOPA varie dans des proportions de 1 à 8 suivant les mois.

Les femmes sont plus constantes que les hommes : variation de 1 à 7 pour les femmes et de 1 à 11 pour les hommes.

Le travailleur ne vient que quelques jours par mois sur la ZOPA.

La principale cause de cette mobilité et irrégularité dans le travail est la faible rémunération. Le taux ridiculement bas (200 F. CFA/jour) incite les travailleurs à rechercher, dans la mesure du possible, une autre activité : travaux champêtres chez des paysans aisés, petit commerce pour les femmes, etc... Dès qu'il y a une possibilité de travail ailleurs les travailleurs désertent la coopérative.

Calendrier simplifié des travaux agricoles

(d'après J. VALLET, région du Grand Hinvi - 1968)

				Maïs
Janvier	Défrichage			Récolte
Février	Défrichage	Préparation du terrain		
Mars	Défrichage	Préparation du terrain		Semis
Avril		Préparation du terrain	Sarclage	Semis
Mai			Sarclage	
Juin			Sarclage	
Juillet		Préparation du terrain		Récolte
Août	Défrichage	Préparation du terrain	Sarclage	Récolte
Septembre	Défrichage		Sarclage	Semis
Octobre			Sarclage	
Novembre			Sarclage	
Décembre	Défrichage			

2ème PARTIE - Annexe A.1.2.

Entretiens avec les femmes travaillant sur la palmeraie

I - Coopérative d'AGBOTAGON (Propos recueillis par D. GENTIL, Extrait du rapport Tome 2, p. 20)

L'échantillon direct comporte cinq femmes mais les données peuvent être complétées par les statistiques, les observations directes, les discussions avec l'encadrement ou avec les autres enquêtes. L'échantillon représente bien trois types de femmes entretenant des rapports différents avec la coopérative.

- Les femmes relativement âgées (plus de 40 ans), veuves ou ayant un mari qui vieillit, débarassées de la garde de jeunes enfants. Elles sont obligées de travailler assez régulièrement (10 à 15 jours par mois sur la coopérative pour survivre, sauf quand la maladie (apparemment assez fréquente) les en empêche. Elles participent indifféremment aux travaux d'entretien (surtout rabattage) et de récolte (portage). Elles ont leurs propres champs en dehors de la ZOCA, qu'elles cultivent elles-mêmes avec l'aide de leurs enfants (surtout leurs filles) et l'emploi de salariés occasionnels (une dizaine de jours par saison agricole).

Par ce moyen, elles arrivent difficilement à l'équilibre vivrier et doivent acheter parfois du maïs.

L'utilisation principale du revenu est la tontine (2 000 F par mois), le reste du revenu sert à payer la nourriture supplémentaire (maïs, condiments, poissons), l'habillement, le petit équipement ménager (assiettes, bols).

Elles ne sont pas membres de la coopérative et semblent (1) peu informées sur le fonctionnement de la coopérative et ses dirigeants.

---

(1) Existe-t-il un problème culturel, comme souvent en Afrique qui fait qu'officiellement les femmes ne savent pas certaines choses bien que les connaissant en fait ?

Elles assistent cependant aux Assemblées générales, où elles ne parlent pas mais qu'elles ont préparé en demandant à leur déléguée de présenter leurs doléances (notamment sur les salaires).

Elles ne sont pas satisfaites de la coopérative, trouvant qu'il n'y a pas de changement, que le salaire est mauvais, qu'il ne suffit pas, qu'il n'y a pas de médicaments en cas de blessure, que la tâche est difficile. En définitive, elles font ça parce qu'il n'y a rien d'autre à faire.

- Les jeunes filles, d'une quinzaine d'années qui viennent à la palmeraie d'une façon très irrégulière. Elles viennent quelques jours pour gagner un peu d'argent afin de satisfaire certaines dépenses personnelles (habits, bijoux) puis restent plusieurs mois sans venir.

Le reste du temps, elles aident leurs mères dans les tâches ménagères, aident leurs parents (père ou mère) dans les travaux agricoles et en reçoivent des récompenses en nature ou en argent, qui leur servent à alimenter un petit commerce (cigarettes, bonbons).

Un bon exemple de cet esprit commercial précocement développé est cette jeune fille qui a touché une tontine (cotisation de 1 500 F par mois pour 60 participants), soit 90 000 CFA et a utilisé l'essentiel de cette somme à acheter du maïs à 200 F la mesure, l'a stocké sept mois et l'a revendu à 400 F la mesure.

On comprend dans ces conditions qu'elles ne trouvent que peu d'intérêt à la coopérative, travail pénible pour peu d'argent, qu'elles soient peu informées de son fonctionnement et qu'elles n'assistent pas aux Assemblées générales. Il faut toutefois noter que la commerçante précoce peut très bien expliquer le mécanisme de la ristourne.

- Le dernier cas, représenté par la femme du bouvier de la coopérative, illustre bien la concurrence entre le travail sur les palmiers et les autres activités.

Elle a travaillé jusqu'à il y a trois mois comme porteuse ou rabatteuse. Ayant accumulé un petit capital, elle s'est lancée avec l'aide de sa fille, dans le commerce des plats cuisinés (beignets divers) qu'elle vend à la porte de la coopérative. Son revenu brut moyen est d'environ 1 250 F par jour qui lui procure un revenu net d'environ 650 F (à comparer avec les 200 F qu'elle gagnait auparavant pour travail plus pénible).

Ses revenus permettent d'alimenter son petit commerce, de participer à une tontine chère (3 000 F de cotisation mensuelle) et de s'acheter des pagnes. Si elle touche la tontine, elle pourra payer des constructions dans sa maison paternelle.

Elle est relativement bien informée du fonctionnement de la coopérative soit directement, soit par son mari (bouvier) ou son père et ses frères (part A). Elle se considère comme membre de la coopérative (bien qu'elle n'ait pas fait les 200 jours, pour cause d'accouchement) participe aux Assemblées générales et connaît la signification de la ristourne.

Elle se réjouit de sa nouvelle situation. "Le travail dans la palmeraie, ce n'est pas rentable. Il n'y a pas d'avantages, cela n'a entraîné aucun changement. Du temps où je travaillais dans la palmeraie, j'étais obligée de demander du crédit aux bonnes femmes (commerçantes)".

II - Coopérative d'ADJAN (Propos recueillis par I. DROY, Extrait du rapport Tome 2, p. 42)

Parmi les huit femmes interviewées, il y a quatre travailleuses régulières (qui viennent de 10 à 20 jours par mois sur la ZOPA) et quatre travailleuses irrégulières (qui viennent 3 à 4 jours par mois).

- Les travailleuses régulières

La moyenne d'âge est assez élevée (60, 44, 43 et 38 ans). Pour elles, le travail sur la ZOPA n'est pas un choix mais une obligation ; dans cette région très peuplée, elles ne peuvent faire le commerce comme elles le souhaiteraient : la concurrence est trop forte et les débouchés

sont limités : "quand j'ai un peu d'argent, je fais du commerce, mais ici ça marche mal". Le marché de Zê alimente les villages alentours, mais n'a pas le rayonnement des marchés en bordure de route.

Toutes sont mariées à des porteurs de part A et disposaient d'un champ avant la création de la coopérative où elles cultivaient bananes, café et ananas dont le produit de la vente leur revenait. Deux fabriquaient l'huile rouge (huile de palme extraite de façon artisanale) à partir de palmiers situés sur les champs de leur mari. Actuellement, elles travaillent sur le lot ZOCA de leur mari mais n'ont plus de parcelles qu'elles cultivent elles-mêmes. Un groupe de vieilles femmes est très amer : "on est obligé de travailler ici, on n'a pas d'autres ressources". Elles soulignent la difficulté et le danger des travaux d'entretien. L'une d'elles, blessée à la jambe par un coup de machette, est restée un mois sans travailler.

Elles ne se sentent pas concernées par le fonctionnement de la coopérative et ne "veulent pas entendre parler de ristourne", mais demandent un salaire correct, des tâches moins lourdes et un centre de soins qui fonctionne.

#### - Les travailleuses irrégulières

Elles sont plus jeunes (40, 36, 25 et 16 ans), deux sur quatre font du commerce : l'une de produits agricoles qu'elle cultive sur son champs en dehors de la coopérative et l'autre d'akassa qu'elle fait avec du maïs acheté au marché.

Elles font les travaux champêtres sur les champs du mari ou du père (sur les lots en ZOCA ou en dehors de la coopérative).

Leur information sur le fonctionnement de la coopérative est mauvaise et leur intérêt assez limité : "au début, toutes les femmes sont venues parce qu'il y avait promessé de ristourne, c'était bon pour nous ; mais il n'y a rien eu". Elles viennent sur la ZOPA quand elles n'ont pas d'autre moyen de se procurer de l'argent.

III - Coopératives de GBETO (Propos recueillis par R.M. ROCHETTE, Extrait du rapport Tome 2, p. )

Elles étaient partagées entre le besoin et la peur de parler, entre la colère et la soumission, la prière et l'indignation. Deux jours de suite, les travailleuses de retour à la palmeraie ont refusé toute interview et manifesté ostensiblement leur hostilité à ceux qui viennent étudier leur misère.

Quatre femmes, une jeune, deux adultes et une âgée, ont fourni des réponses fiables.

Toutes les quatre vont travailler à la ZOPA par nécessité, deux préfèrent, quand c'est possible, travailler comme manoeuvres agricoles chez d'autres paysans et l'une d'elles fait un peu du commerce de grain.

Si trois femmes sur quatre participent aux Assemblées générales et essaient de connaître la coopérative dont elles se considèrent membres du seul fait qu'elles travaillent sur la ZOPA, toutes sont mal informées sur le fonctionnement de la coopérative ou refusent d'en parler : elles ne savent pas ou ne veulent pas dire qui nomme les chefs d'équipe et qui paie les encadreurs ; elles ont pour les uns et les autres une inimitié apparente à fleur de peau.

Leur opinion sur la coopérative est unanime, même si l'une d'elles se garde d'être affirmative : "pour que ça aille mieux, il faut de l'argent et à manger". Le travail est trop dur sur la ZOPA, la paie est dérisoire et vient trop tard ; toutes les quatre louent leurs bras comme salariées agricoles et disent "tu touches tout de suite 250 F en nourriture, 300 F sans nourriture et tu peux faire la tâche en deux ou trois heures ou une double tâche".

Leur opinion sur la coopérative est ferme :

- "je ne trouve pas ce qui est bon ; il faudrait travailler au-dessus de ses forces pour trouver quelque chose",
- trois sur quatre souhaitent que des femmes participent à la gestion coopérative et dénoncent l'encadrement et la bureaucratie : "le directeur commande..." ; "parce que les femmes ne sont pas élues "chefs", elles ne peuvent pas gagner 200 F",
- pour les enfants et pour les jeunes, pour leur santé, leur formation et leur avenir, la coopérative ne fait rien.

x      x  
x

2ème PARTIE - Annexe C.2.2.Analyse des causes du vol sur la coopérative de GBETO

R.M. ROCHETTE

(Extrait du rapport Tome 2, p. 53)

Deux stades doivent être distingués : le vol avant la récolte et le vol à la collecte. Plusieurs faits prouvent le vol de régimes mûrs avant la récolte par la coopérative. Au gros marché de Zinvié, la vente, par les femmes, d'huile de palme de fabrication traditionnelle est aujourd'hui plus importante que par le passé alors que la production de la palmeraie naturelle a diminué.

Bien plus, sur ce marché se vendent d'importantes quantités de fruits et de régimes provenant de palmiers sélectionnés, c'est à dire des coopérateurs de GBETO et de KPOE principalement. Fait plus significatif encore : très souvent les parties les mieux entretenues de la palmeraie avec les palmiers les mieux élagués et récoltés forment des auréoles de quelques mètres de rayon autour des tatas emprisonnées par la palmeraie ; ceci signifie que les habitants de ces tatas entretiennent et récoltent les palmiers comme si ils étaient les leurs. D'ailleurs le vol est reconnu par tous (comme étant bien sûr le fait des "autres") ; il est admis et justifié par beaucoup par la formule : "ils ont pris ce qui leur appartient". Enfin, régulièrement, des voleurs sont arrêtés, exposés au public et photographiés ; précisons qu'il s'agit presque toujours de voleurs et non de voleuses.

Le second moment du vol se situe entre la récolte et l'arrivée à l'usine. La part est difficile à faire entre ce qui est volé et ce qui est gaspillé : les régimes récoltés, groupés en petits tas sur de trop nombreuses aires de ramassage peuvent rester jusqu'à 5 et 8 jours avant d'être collectés par le camion de l'usine d'Hinvi. Ces retards sont imputables en partie à la direction de la coopérative qui ne prévient pas toujours l'usine avec suffisamment de célérité, d'insistance et de régularité et, surtout, à l'insuffisance d'organisation de la collecte par l'usine

qui manque de moyens et qui, en conséquence, défavorise volontiers les coopératives les plus éloignées et les moins productives.

A ce gaspillage s'ajoute vol observé et prouvé :

- d'une part sur les aires de stockage : les fruits tombés au sol sont systématiquement dérobés et les régimes qui restent trop longtemps sur les aires de stockage disparaissent peu à peu, et,

- d'autre part, les camionneurs de l'usine et leurs équipes de ramassage détournent une partie des régimes durant le transport entre la coopérative et l'usine : le fait est connu et admis de tous, encadreurs et coopérateurs (certains disent avec un bel humour que "les régimes tombent des camions parce que... ceux sont trop secoués à cause des trous sur la piste..."),

- il faut donc vivre et survivre : où et comment ?

L'émigration est une solution que plus de la moitié des coopérateurs B a choisie. Une autre est de travailler ailleurs, dans la région, chez les paysans, partout. Une autre encore est là, toute proche et tentante : des régimes non récoltés ou qui pourrissent certains jours sur le sol. Alors des hommes peuvent les vendre sur le marché de Zinvié ou un autre ; alors des femmes peuvent fabriquer à nouveau l'huile et la consommer ou la vendre : un litre d'huile de palme traditionnelle équivaut à une journée de salaire.

Dans la coopérative de GBETO, le vol est une réaction de survie, logique bien que malsaine, face aux conditions de vie et de travail créées par la mise en place du périmètre :

- sur celui-ci vivent aujourd'hui 129 habitants/km<sup>2</sup>, cernés dans leurs tatas par une palmeraie et des champs qui ne leur appartiennent plus. Aucune infrastructure sociale nouvelle n'est venue les aider,

- de nombreux petits propriétaires fonciers expropriés ont vu leurs activités productives réduites et se sont trouvés dans l'obligation de devenir des salariés agricoles sur la palmeraie ou pour d'autres exploitants. Les terres de la ZOCA sont fatiguées - faute d'engrais, de

fumier, d'un système d'assolement-rotation simple et efficace,

- le travail sur la ZOPA est de plus en plus dur pour un salaire de misère payé en retard,

- ayant perdu la maîtrise de leur sol, de leur travail et de leur production, les coopérateurs n'ont pas reçu en compensation celle de la coopérative.

x      x

x

## BIBLIOGRAPHIE

## I - BIBLIOGRAPHIE GENERALE

---

(Ouvrages et articles sur le rôle des femmes en Afrique).

- 1 - BALLOUARD (M.P.)  
Rôle de la femme dans le développement économique (Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire).  
Mémoire de D.E.S., Rennes, 1973, 140 p.
- 2 - BAZIN TARDIEU (D.)  
Femmes du Mali.  
Lemeac, Ottawa, 1975, 258 p.
- 3 - BELLOT (J.M.)  
Les femmes dans la société pastorale du Goronol.  
Cahiers d'Outre-mer, Bordeaux, 1980, n° 130, p. 145-165
- 4 - BERGMANN (E. et H.), SCHUL (J.J.)  
Liste de questions sur le rôle des femmes dans les projets de développement agricole.  
Revue Tiers Monde, 1980, n° 84, p. 833-844
- 5 - BOSERUP (E.)  
Woman's role in economic development.  
London, Gallen and Unwin LTD, 1970, 283 p.
- 6 - CHASSAGNY (J.P.), BURGELLE (Ph.), LAFONT (P.)  
Le travail des femmes en milieu rural africain (problèmes de mesures).  
Montpellier, INRA, Sept. 1976, Doc. milligraphié
- 7 - CERES  
Les femmes et le développement rural.  
Revue de la FAO, Mai-juin 1980, p. 15 à 22
- 8 - Critique de l'économie politique.  
Le travail des femmes. Salarariat et travail domestique.  
Oct.-Déc. 1981, 139 p.
- 9 - GOSSELIN (G.)  
Développement et traditions dans les sociétés rurales africaines.  
BIT, Genève, 1970, 343 p.
- 10 - HOLLNSTEINER-BRADAN  
Le structure de l'inégalité.  
Carnets de l'Enfance, 1980, n°49-50, p. 102-110
- 11 - ISIS  
Women, land and food production.  
International bulletin, 1979, n° 11
- 12 - IRAM  
Besoins et participation des femmes rurales au Niger.  
Carnets de l'Enfance, 1978, n° 41, p. 74-81

- 13 - KANE (F.)  
Femmes prolétaires du Sénégal à la ville et aux champs.  
Cahiers d'Etudes africaines, 1979, n° 65, p. 77-94
- 14 - MEILLASSOUX (C.)  
Femmes greniers et capitaux.  
Maspéro, 1975, 251 p.
- 15 - MICHEL (A.), AGBESSI DOS SANTOS (H.), FATOUMATA DIARRA (A.)  
Femmes et multinationales.  
ACCT, KARTHALA, Paris, 1981, 295 p.
- 16 - MIGNOT-LEFEBVRE (Y.)  
Les enjeux de la production domestique non marchande en  
Afrique.  
Revue Tiers Monde, 1978, n° 76, p. 819-830
- 17 - PALA (A.)  
Pouvoir féminin au Kenya.  
Cérès, Revue de la FAO, p. 43-46
- 18 - RIVIERE (C.C.)  
Classes et stratifications sociales en Afrique Noire.  
Cahiers internationaux de Sociologie, 1975, Vol. LIX, p. 285-313
- 19 - ROGERS (S.C.)  
Espace masculin, espace féminin, essais sur la différence.  
Etudes rurales, avr.-juin 1979, n° 74, p. 87-110
- 20 - VAVRUS (L.)  
Women in development, a selected annotated bibliography  
and ressource guide.  
Non formel Education information Center,  
Université du Michigan, 1980, 70 p.
- 21 - WEEKES-VAGLIANI (W.)  
Les femmes et le développement.  
4 études de cas.  
OCDE, Centre de développement, Paris, 1980, 366 p.

x x

x

## II - BIBLIOGRAPHIE SUR LE BENIN

---

- 1 - AFFONON Elizabeth  
 Organisation des femmes dans une coopérative d'aménagement rural de la SOBEPALH.  
 Mémoire de fin d'études 1977, Université du Bénin
- 2 - AGOSSA (P.)  
 Production agricole et mouvement coopératif au Dahomey.  
 Thèse de 3ème cycle E.P.H.E., Paris, 1968
- 3 - AGOUA (F.)  
 Changements sociaux et modernisation au Dahomey.  
 Mémoire E.P.H.E., Paris, 1973, 218 p.
- 4 - AGUEMY (H.)  
 Le Dan Homé du XIXè était-il une société esclavagiste ?  
 Revue française d'Etudes Politiques Africaines, 1970, n° 50,  
 p. 71-91  
  
 Du mode d'existence de l'Etat sous Ghezo (Dan Homé 1818-1859).  
 Thèse 3ème cycle E.P.H.E., 1970, 415 p.
- 5 - AMOUSSOU (B.)  
 Le développement du palmier à huile au Dahomey.  
 Revue Oléagineux, IRHO, Avril 1967
- 6 - B.C.E.A.O.  
 Statistiques économiques et monétaires.
- 7 - B.I.R.D.  
 Rapport d'évaluation. - Février 1969, 23 p + annexes  
 12 rapports de supervision.  
 Rapport d'achèvement et commentaires O.E.D. - 1978, 44 p. +  
 annexes.
- 8 - BOILLOT & TROUDE (C.E.E.M.A.T.)  
 Etude sur la production et la commercialisation du maïs  
 dans le périmètre de Gand Hinvi.  
 Juillet 1971, 51 p.
- 9 - CARRIERE de BELGARIC (R.)  
 Deux exemples de développement de palmier à huile : la  
 Côte d'Ivoire et le Dahomey.  
 Coopération et Développement, mars-avril 1970, n° 30, p. 15-19
- 10 - CLERC (J.), ADAM (P.), TARDIT (C.)  
 Société paysanne et problèmes fonciers de la palmeraie  
 dahoméenne.  
 Etude sociologique.  
 ORSTOM, Paris, 1956, 147 p.

- 11 - COQUERY VIDROVITCH (C.)  
Le blocus de Wydah (1876-1877) et la rivalité franco-anglaise au Dahomey.  
Cahiers d'Etudes Africaines II, 1962, p. 373-419  
  
De la traite des esclaves à l'exportation de l'huile de palme et de palmiste au Dahomey.  
Communication au Collège d'Abidjan, décembre 1969
- 12 - CRECEL (P.)  
Région du Grand Hinvi : étude de géographie agraire.  
Rapport agronomique, I.G.N., 1965, 80 p.
- 13 - DISSON (M.)  
Le développement et la mise en valeur des plantations de palmier à huile au Dahomey.  
Cahiers d'Etudes Africaines, n° 47, p. 487-500  
  
Régionalisation et développement agricole au Dahomey.  
Thèse de 3ème cycle, Paris E.P.H.E.
- 14 - DOUARE (M.)  
La Société Nationale de Développement Rural et ses satellites du Sud Dahomey.  
Mémoire des Options Sciences Economiques, Paris, 1973, 82 p.
- 15 - F.A.C.  
Rapport de Monsieur CASSE (M.) au titre de la mission conjointe FAC/IDA de supervision, effectuée au Dahomey pour le projet Grand Hinvi (20-28 mars 1970).
- 16 - FAGNON (M.)  
La population de la C.A.R. de Houegbo.  
rapports et conséquences.  
Mémoire du Lycée Agricole de Medji, 1975, 53 p. + annexes
- 17 - I.R.H.O.  
Etude de la palmeraie dahoméenne et ses possibilités de développement.  
Revue Oléagineux, 1970
- 18 - JAKOB (F.A.)  
Etude de la région de Grand Hinvi, Dahomey.  
Habitat et aménagement.  
S.M.U.H., 1966, 71 p.
- 19 - KELLERMANN (J.)  
Etude du projet de plantations de palmiers à huile présentée au FAC (1963) par la République du Dahomey.  
Ministère de la Coopération, Paris, mai 1963
- 20 - LOI 61-26  
Relative à la définition et aux modalités de mise en valeur des périmètres d'aménagement rural.

- 21 - LOI 61-27  
Portant statut de la coopération (modifiée par LOI 63/8 du 26.06.63, modifiée par l'ordonnance 61/PR/MDRC du 28.12.66).
- 22 - MARTIN (P.)  
Evaluation de l'opération palmeraie à huile et huilerie du Mono : coopérative de Houin-Agamé, Dahomey.  
IRFED, Paris, février-avril 1973
- 23 - MENSAH (M.)  
L'expérience dahoméenne en matière de coopératives de production dans le cadre des périmètres d'aménagement rural.  
Etudes Dahoméennes, 1966, n° 67, p. 73-80
- 24 - MONDJANNAGNI (A.C.)  
Campagnes et villes au Sude de la République Populaire du Bénin.  
A.C.T.T., 1977, 614 p.
- 25 - ONODJE (K.)  
Les coopératives agricoles et le développement économique en Afrique (cas du Dahomey).  
Thèse de 3ème cycle, Sciences Economiques, Paris I, 538 p., 2 vol.
- 26 - PELISSIER (p.)  
Les pays du Bas Ouémé.  
Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Dakar, 1963, p. 175
- 27 - SERESA  
Etude régionale du Cercle d'Allada.  
Nov. 1959-Mars 1960
- 28 - TEXIER (N.)  
Contribution à l'étude du rôle des femmes dans la vie économique du Bénin méridional dans le cadre d'une monographie villageoise faite à Akassato.  
Mémoire de Maîtrise, Paris, 1978
- 29 - TOSSOU (L.)  
Structures agraires et développement économique, le cas de la région Sud du Dahomey.  
Thèse 3ème cycle, Faculté des Sciences Economiques de Grenoble, 1972, 385 p.
- 30 - VALLET (J.)  
Région du Grand Hinvi.  
Etudes de Géographie Agraire, I.G.N., Paris, 1968
-

F.M.I.

Etude sur la situation économique du Bénin en juin 1980.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL  
Annuaire de statistiques agricoles.  
République Populaire du Bénin.

MINISTERE DU PLAN - Direction Générale de la Statistique (République  
Populaire du Bénin)  
Annuaire statistique 1980.  
Recensement national 1979. Résultats provisoires.

DIRECTION DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE  
Programme de recherche 1981. République Populaire du Bénin.

PROJET BENINO-ALLEMAND DE DEVELOPPEMENT RURAL - CARDER DE L'ATLANTIQUE  
Etude des activités de transformation au niveau du village  
dans la province atlantique - 1980, 101 p.  
Le rôle de la femme et de l'animation féminine dans la  
province de l'atlantique. Frack BREMER, 1979, 36 p.  
Première approche du mouvement coopératif dans la province  
de l'atlantique. 1980, 12 p.

SOBEPALH

- 1) Etude démographique et structures socio-économiques  
d'Agon-Djigbé.
- 2) Documents d'expropriation et d'attribution des parts A.  
Porto Novo.
- 3) Cartes d'occupation du sol, photographies aériennes,  
cartes pédologiques. Porto Novo, 1966
- 4) Rapports d'activité 1974/1975 à 1978/1979.
- 5) Programmes d'activités et budgets des coopératives  
d'aménagement rural du CATES Grand Hinvi (Exercice 1980-81).
- 6) Le complexe agro-industriel du Grand Hinvi. Financement  
FAC/BIRD/RPB (janvier 1978).
- 7) Programmes d'activités et budgets (Exercice 1979-80).
- 8) Etats prévisionnels (Exercice 1980-81).

x x

x

**CREDU**  
P. O. Box 58480,  
Nairobi - Kenya.